angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU LUNDI 11 FEVRIER 2019

*****

PROCES VERBAL

CONSEIL DE COMMUNAUTE
ANGERS LOIRE METROPOLE
Séance du lundi 11 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le lundi onze février à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 5 février 2019 , s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Michel BASLÉ, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Frédéric BEATSE, M. Joël BIGOT, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, M. Emmanuel CAPUS, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Benoît COCHET, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, M. Ahmed EL BAHRI (départ après la DEL-2019-12), Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, M. Gabriel FREULON, Mme Pascale GALÉA, M. Bruno GOUA, M. Gilles GROUSSARD, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Montaine HUTEAU, Mme Catherine JAMIL, M. François JAUNAIT, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Gilles SAMSON, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT

ETAIENT EXCUSES : M. Bernard DUPRE, M. Benoit PILET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jacqueline BRECHET, M. Damien COIFFARD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Karine ENGEL, Mme Catherine GOXE, Mme Ozlem KILIC, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Madame Huguette MACÉ, M. André MARCHAND, Mme Pascale MITONNEAU, M. Alain PAGANO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian SANTINHO, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT ABSENTS : M. Gino BOISMORIN, M. Jean CHAUSSERET, M. François GERNIGON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
Mme Jacqueline BRECHET a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA
Mme Annie DARSONVAL a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (à partir de la DEL-2019-13)
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Ozlem KILIC a donné pouvoir à M. Grégory BLANC
Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
Mme Nathalie LEMAIRE a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
Mme Huguette MACÉ a donné pouvoir à Mme Marie-France RENOU
M. André MARCHAND a donné pouvoir à M. Denis CHIMIER
Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Bruno GOUA
M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

Le Conseil de Communauté a désigné M. Daniel RAVERDY Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 12 février 2019.

***

SOMMAIRE

N°	DOSSIERS	PAGES
	Pilotage mutualisé des politiques publiques	
1	Débat d'Orientation Budgétaire 2019 - DEL-2019-11	*6*
	Voirie et espaces publics	
2	Réseau d'éclairage public - Réparations, rénovations, extensions et maintenance préventive - Versements de fonds de concours et contributions au SIEML - DEL-2019-12	*43*
	Urbanisme, logement et aménagement urbain	
	Point pour information :	*45*
	Débat sur le Règlement Local de Publicité intercommunale (RLPi)	
3	Règlement des réserves foncières - Détermination du taux de portage 2019 - DEL-2019-13	*51*
4	Sainte-Gemmes-sur-Loire - Secteurs de "l'Ile aux Chevaux" et des "Prairies de la Baumette" - Espaces Naturels Sensibles - Mise en place d'un périmètre de préemption - Avis - DEL-2019-14	*53*
	Innovation enseignement supérieur recherche	
5	IRCOM - Ecole Supérieure Angevine - Opération immobilière - Convention - Approbation - DEL-2019-15	*55*
	Cycle de l'eau	
6	Assainissement - Mise en conformité d'installations d'évacuation des eaux usées - Prise en charge de travaux - Protocoles d'accord - Approbation. - DEL-2019-16	*59*
	Question de Mme ARAB	*61*
	Liste des Décisions de la Commission Permanente du 4 février 2019	*66*
	Liste des arrêtés Prise en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	*69*
	Liste des marchés à procédure adaptée	*71*

La liste de ce qu'il a réalisé, lancé et construit entre 1977 et 2014, dans les responsabilités successives qu'il a occupées, pourrait ressembler à un inventaire à la Prévert. Même si ce n'est pas le lieu ici, puisqu'il ne s'agissait pas d'une réalisation communautaire, je n'oublie pas le profond attachement à la culture qui l'a amené à la fois à initier les Accroche-Coeurs, à créer Le Quai, mais aussi la vision qu'il avait pour sa ville et pour son territoire, d'un développement qui soit doux et harmonieux, avec en particulier la réalisation du Parc Balzac. Il n'y a pas de doutes sur le fait que c'est aussi une part importante de l'héritage qu'il nous laisse.

Mais Jean-Claude ANTONINI n'était pas d'abord un homme de dossiers. Le Maire, l'élu qu'il a été n'a jamais cessé d'avoir en lui une part du médecin de quartiers, avec une attention aux autres particulière, à la fois une attention aux plus fragiles, mais aussi ce sens de la convivialité et du dialogue. Nous avions du mal à rester fâchés avec lui, parce qu'il trouvait toujours le moyen, par un bon mot ou par l'invitation à passer un moment de convivialité, de détente, parfois assorti d'un verre dans son bureau. Je retiens cette façon de provoquer, de susciter l'attachement, et ce besoin, qui le caractérisait pour partie, de sentir et de mesurer l'affection qu'on pouvait aussi lui porter.

Ce soir, je crois qu'au-delà des hommages officiels que nous aurons l'occasion de lui rendre, dans cette minute de silence, c'est à une minute d'affection que je nous invite, en nous souvenant de ce qu'il nous a apporté et en nous souvenant de ce sourire sur la photo qui a été choisie pour cette minute de silence.

Elle ne le résume pas, mais je crois qu'elle représente sans doute le visage avec lequel il nous regarde ce soir, pour nous inviter aussi collectivement à poursuivre le chemin au service du territoire d'Angers et des Angevins. Mes chers collègues, voilà les quelques mots que je souhaitais dire ce soir. Après avoir échangé avec sa famille, j'aurai l'occasion de proposer aux élus de la Ville d'attacher le nom de Jean-Claude ANTONINI à notre territoire. Nous sommes aujourd'hui dans le temps du deuil, dans le temps qui consiste aussi à être auprès de ses proches. Le temps des hommages ne s'arrêtera pas à la journée de mercredi. Je nous invite à nous lever.

Une minute de silence.

Monsieur le Président : Je vous remercie. M. BÉATSE.

Frédéric BÉATSE : Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie pour cet hommage. Je crois qu'il est fidèle à Jean-Claude ANTONINI, à son engagement et à son action.

Ayant été son Vice-Président ici, comme d'autres, pendant quelques années, nous avons mesuré son engagement au quotidien au service d'Angers et de son agglomération. Je relisais son discours lorsqu'il avait reçu la Légion d'honneur. Il disait : « *Les valeurs qui m'habitent sont celles de la République* ». Je crois que c'est cette vision large et tolérante de la République qui permettait de recueillir ici l'unanimité la plus large et aussi d'accepter le débat et la discussion. Les échanges en bureau étaient parfois vifs, parce qu'il avait une véritable vision de l'avenir du territoire, des convictions chevillées au corps, et des intuitions parfois plus anticipées que ce que la société ou les uns et les autres ne voulaient voir.

Jusqu'au bout de son mandat à la Communauté d'agglomération, il a porté l'idée d'un projet d'agglomération, de voir plus loin, de porter plus loin, que ce soit ici, avec l'ensemble des communes ou dans la création du Pôle métropolitain Loire-Bretagne. C'est bien dans les nouvelles alliances ou dans la capacité de porter les projets à de nouvelles échelles de territoires qu'il avait senti l'enjeu pour Angers et pour les Angevins. C'est un homme qui était marqué par ses convictions fortes, vous l'avez dit.

Monsieur le Président : Mes collègues, nous allons entamer notre Conseil de communauté. Je vous indique que Bernard DUPRÉ a donné pouvoir à Daniel DIMICOLI ; Benoît PILET à Caroline FEL ; Jeanne BEHRE-ROBINSON à Michelle MOREAU ; Roch BRANCOUR à Jean-Pierre BERNHEIM ; Jacqueline BRECHET à Jean-Paul PAVILLON ; Damien COIFFARD à Marie-Cécile SAUVAGEOT ; Dominique DAILLEUX-ROMAGON à Marc GOUA ; Karine ENGEL à Maxence HENRY ; Catherine GOXE à Roselyne BIENVENU ; Ozlem KILIC à Grégory BLANC ; Sophie LEBEAUPIN à Véronique CHAUVEAU ; Nathalie LEMAIRE à Benoît COCHET ; Huguette MACÉ à Marie-France RENOU ; André MARCHAND à Denis CHIMIER ; Pascale MITONNEAU à Alain FOUQUET ; Florian SANTINHO à Stéphane PABRITZ et Rose-Marie VÉRON à Gilles MAHÉ.

Mes chers collègues, ce Conseil de communauté est évidemment marqué ce soir par la disparition, il y a quelques jours de Jean-Claude ANTONINI. Quatre mois après le décès de Jean MONNIER, c'est un autre grand serviteur de ce territoire qui nous a quittés des suites d'une longue maladie qu'il a affrontée avec un courage que chacun a pu constater et avec cette force de caractère et cette capacité à vouloir s'efforcer de continuer à sourire et à rire de tout. Ceux qui l'ont côtoyé, admiré ou combattu ont toujours pu le constater. Autour de sa famille, les Angevins auront l'occasion de lui dire adieu mercredi matin.

Depuis samedi matin, nous avons ouvert des registres de condoléances. Ce matin, nous avions déjà près d'une cinquantaine d'hommages qui avaient été écrits pendant le week-end et avec une émotion importante. Le Maire de Bamako m'a appelé. Nous avons reçu des messages de nos villes jumelles et de partenaires de la ville divers et variés.

Celui qui nous a quittés il y a quelques jours a profondément marqué ce territoire par son action. Il l'a marqué à la Ville et nous aurons l'occasion en Conseil municipal de renouveler cet hommage à la fin du mois. Il l'a marqué aussi sur le plan communautaire.

Nous sommes réunis ce soir en Conseil de Communauté et c'est l'occasion pour moi de nous retourner ensemble sur le Président qu'il a été, avant de nous inviter collectivement à observer une minute de silence.

Il a effectué près de 40 ans d'engagement, de vie publique, avec des satisfactions ou des joies, des enthousiasmes, des réussites, et avec une conviction intercommunale, dans la lignée de son prédécesseur. Ce dernier l'a toujours conduit à s'efforcer de faire en sorte que notre intercommunalité travaille de la manière la plus étroite possible avec les territoires qui l'entouraient. Il a été l'artisan de l'entrée des Ponts-de-Cé dans l'agglomération, réparant ainsi une forme de blessure originelle dans la constitution de notre intercommunalité.

Dès 2002, après avoir pris la présidence de notre assemblée, il a acté et fait voter le principe de la réalisation d'une ligne de tramway qui a métamorphosé la ville. Nous nous inscrivons aujourd'hui dans cette ligne, au moment de poursuivre la réalisation des lignes B et C du tramway. Son attachement au développement durable, à l'écologie, à l'environnement, à ce que nous pourrions presque qualifier de «transition environnementale» avant l'heure, l'a conduit à faire en sorte que nous puissions obtenir le label Natura 2000 pour les Basses Vallées Angevines, à une époque où ce genre de sujet était nettement moins d'actualité qu'aujourd'hui. Il a transformé notre agglomération en lui donnant le nom d' «Angers Loire Métropole» pour afficher aussi son ambition. Il a lancé le tri sélectif en pied d'immeubles, avec l'aide des équipes qui étaient les siennes. Il a lancé la création de nouvelles zones d'activités. Il a créé le PI. Avant le pôle métropolitain aujourd'hui, c'était une façon d'associer les territoires autour de nous à une vision à la fois sur l'urbanisme et sur les schémas de cohérence territoriaux. Il a œuvré à la modernisation d'usines de dépollution. Il s'est efforcé de trouver des solutions pour l'élimination des déchets. Au-delà de la mise en fonctionnement de la première ligne de tramway que j'évoquais plus tôt, il a fait en sorte que les habitudes de déplacement des Angevins puissent tenir compte de ces impératifs. À la fin de son deuxième mandat, il est celui qui a accueilli Écuillé et Soulaire-et-Bourg.

PAYS

Son histoire de médecin l'amenait à connaître chaque cage d'escalier des quartiers qu'il visitait, mais aussi un décalage et un sens de l'humour extrêmement fort. Ici, il nous a légué le « Kamasutri » parmi des efforts de communication qui pouvaient parfois interroger ou déranger. Il était l'image d'un homme sérieux qui faisait confiance à ceux avec qui il travaillait, mais qui savait fixer et rappeler un cap. Il nous manquera beaucoup et il manquera à beaucoup d'Angevins.

Monsieur le Président : Merci M. BÉATSE. Marc LAFFINEUR.

Marc LAFFINEUR : Bonsoir. Je voudrais aussi dire un mot, parce que nos carrières politiques ont été très proches l'une de l'autre. Je me souviens qu'il est arrivé au Conseil général, et nous avons été au Conseil général ensemble pendant plus de 10 ans. Nous avons d'ailleurs été conseillers régionaux ensemble. Nous avons été ici pendant 30 ans, d'abord au District, puis ensuite à la Communauté d'agglomération, qui est maintenant la Communauté urbaine qu'il n'a pas connue.

Même si nous avions des convictions quelquefois différentes, nous avons toujours eu une excellente entente. J'ai toujours apprécié son sens de l'intérêt général, les dispositions qu'il a dû prendre pour notre agglomération, pour notre territoire, ainsi que ce sens humain. Cela vient peut-être aussi des formations communes que nous avons eues et qui nous rapprochaient. J'ai toujours eu une très bonne entente avec lui malgré ces différences. Je voudrais dire que j'ai été, comme vous tous, affecté par sa disparition, mais aussi fier d'avoir travaillé avec lui.

***

Monsieur le Président : Mes chers collègues, je vais vous proposer que nous puissions entamer l'ordre du jour de ce Conseil de communauté.
Ce soir, Daniel RAVERDY en sera le secrétaire de séance.

Nous avons 6 dossiers à l'ordre du jour. Parmi ces 6 dossiers, un dossier important ce soir est le Débat d'Orientations Budgétaires.

***

Dossier N° 1

Délibération n°: DEL-2019-11

PILOTAGE MUTUALISÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Débat d'Orientation Budgétaire 2019

Rapporteur : Marc LAFFINEUR

EXPOSE

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L 2312-1), un débat sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget.

La loi NOTRe et le décret du 24 juin 2016 ont complété cet article du CGCT en ajoutant une présentation obligatoire des orientations en matière de ressources humaines lors de ce débat budgétaire.

En conformité avec ces éléments, les orientations budgétaires 2019 seront donc structurées autour d'un rapport principal et de deux rapports annexes selon le sommaire suivant :

I - Rapport principal sur les orientations financières :

Rappel de la stratégie financière du mandat

1- **Eléments pluriannuels 2019-2021 : Pacte financier, Prospective et Plan Pluriannuel d'Investissement**
   - Pacte financier Etat-collectivité : un contrat pluriannuel de maîtrise des dépenses
   - Une projection des niveaux d'épargne et d'endettement sur 3 ans
   - Une présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement

2- **Orientations du projet de BP 2019**
   - Les principales orientations du projet de BP 2019 : évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement

II - Rapport annexe sur la gestion de la dette :
- Une présentation de la structure de l'encours
- Les actions de désensibilisation menées sur les emprunts toxiques

III - Rapport annexe dédié aux ressources humaines :
- Les orientations stratégiques en matière de ressources humaines
- Un point sur la structure des effectifs
- Des éléments autour des conditions de rémunération et de la durée effective du travail
- Schéma de mutualisation : point d'étape et programme de travail 2019
- Le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire

Après les impacts budgétaires du passage en Communauté Urbaine en 2016 et 2017 et l'intégration de Loire Authion en 2018, le budget 2019 a été élaboré à périmètre constant.

Ce projet de débat budgétaire 2019 s'est construit dans un double contexte :

- un contexte national contraint avec comme points de vigilance:
  - Le poids de la fiscalité et le questionnement sur l'utilisation de l'argent public,
  - La réforme de la fiscalité locale (notamment de la taxe d'habitation),
  - Les effets du contrat financier avec l'Etat,
  - La réforme de la dotation d'intercommunalité (Loi de Finances pour 2019).

- Et un contexte local volontariste avec comme fils conducteurs:
  - L'absence de hausse de la fiscalité sur le mandat,
  - La poursuite du développement économique du territoire,
  - L'avancée de la deuxième ligne de tramway,
  - La mise en œuvre concrète de la rénovation urbaine et de la politique de la ville.

Stratégie financière du mandat

Dans ce contexte, le projet de territoire d'Angers Loire Métropole s'appuie sur une stratégie financière solide qui repose sur 3 grands piliers indispensables pour garantir la capacité d'actions de la collectivité à moyen et long terme :

- **Préserver l'épargne sans augmenter les impôts afin de respecter les grands équilibres budgétaires,**
- **Soutenir un niveau d'investissement volontariste (environ 700 M€ sur le mandat) pour structurer et dynamiser notre territoire,**
- **Réduire le niveau de dette toxique à 25% en 2020,**
- **Ne pas augmenter l'encours de dette sauf pour le financement de la seconde ligne de Tramway.**

Ces principes se sont déclinés en insistant, au cours de la première partie de ce mandat, sur **la réduction des risques financiers** supportés par notre collectivité (contentieux Biopole, emprunts toxiques,...) avant la montée en puissance des dépenses d'investissement nécessaires pour structurer notre territoire (ligne B et C du tramway notamment).

La première partie de cette stratégie porte ses fruits avec :

- **un niveau d'épargne nette en forte progression à 55 M€ (soit le double de celui prévu au BP 2014),**
- **le désendettement de la collectivité de 30 M€ hors financement de la seconde ligne de tramway,**
- **la réduction du volume des emprunts toxiques dans l'encours de la collectivité (39 % de la dette en 2014 à 25 % dès 2019 avec un an d'avance sur les projections),**
- **un niveau d'investissement en progression régulière et maîtrisée.**

Evolution des dépenses d'Investissement
CA 2014 à 2017 / BP 2018 - 2019 / PPI 2020
(hors dette - en million d'€)

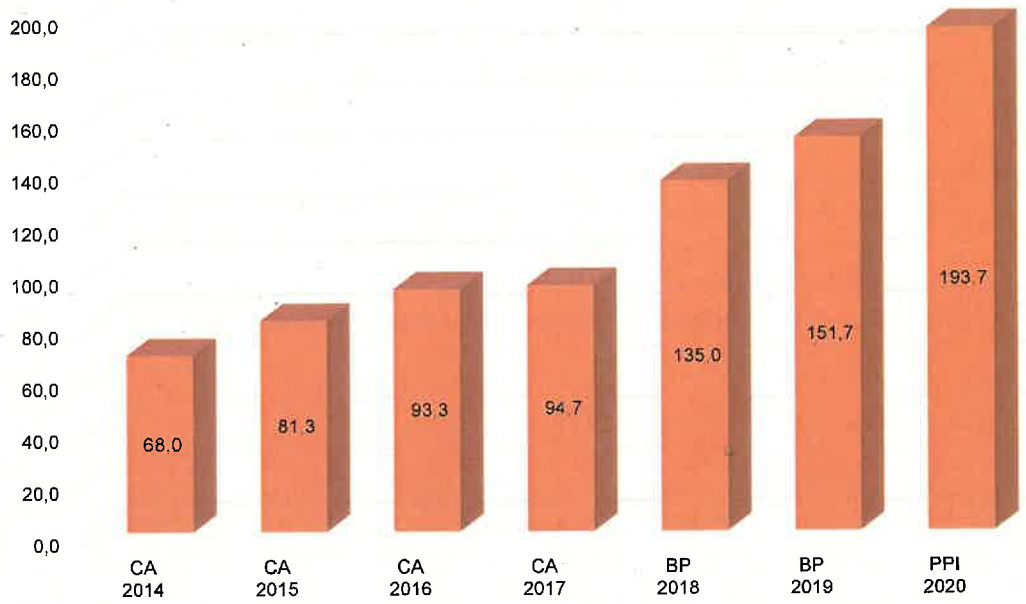

Aujourd'hui et après son passage en Communauté Urbaine en 2016, notre collectivité est prête à supporter financièrement les dépenses d'investissement à venir en 2019 et 2020 notamment sur le budget annexe Transports.

L'objet de la présentation qui suit va s'attacher à préciser les éléments de cette stratégie et à esquisser des éléments de prospective pour la période 2019-2021.
Ces éléments seront ensuite complétés par des informations sur les hypothèses d'évolution des principales dépenses et recettes prévues au budget primitif 2019.

Eléments pluriannuels 2019-2021 : Pacte financier, Prospective et Plan Pluriannuel d'Investissement

Budget Principal :

► Pacte financier Etat-Collectivité : Un contrat pluriannuel de maîtrise des dépenses

Comme l'an passé, nos différentes projections pluriannuelles s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi de programmation des finances publiques. Les articles 13 et 29 de cette loi prévoient **un dispositif contractuel de maîtrise des dépenses du budget principal sur la période 2018-2020** pour les 322 collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 60 M€.

Pour mémoire, l'objectif d'évolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement de notre EPCI a été fixé **à 1,05% par an par rapport à une base 2017.** A noter qu'en cas de non-respect de cette

trajectoire de dépenses, l'Etat prélèvera 75 % du dépassement sur les douzièmes de fiscalité locale de l'année N+1.
A ce stade et à périmètre constant, les premiers chiffres du CA 2018, la projection de CA 2019 (basée sur le projet de BP 2019) et la prospective pour 2020 confirment que **nous respecterons bien cette évolution maximum de 1,05 % sur les trois ans qui viennent**.

► Des indicateurs financiers solides pour la période 2019-2021 (budget principal)

Compte tenu d'un environnement en pleine mutation, l'exercice de prospective budgétaire a pour objectif de dégager les grandes tendances du budget principal pour les années à venir sur la base d'hypothèses réalistes *(évolution des charges de fonctionnement inférieure à +1,05%, stabilité de la DGF jusqu'en 2020 ; 50 M€ de dépenses nettes d'investissement sur le budget principal)*

Les principaux enseignements à fin 2021 de cette étude prospective permettent d'envisager l'avenir avec sérénité. Les niveaux d'épargne et d'endettement seraient les suivants sur les 3 prochaines années :

- **une épargne nette en progression pour atteindre les 34 M€ fin 2021** (soit le double de celle du CA 2014 de 17,4 M€),
- un besoin d'emprunt du budget principal autour de 20 M€ par an en moyenne sur la période 2015-2021,
- une dette consolidée stable en dehors du **financement du tramway**,
- une **capacité de désendettement qui resterait à moins de 5 années** en fin de période.

Afin de compléter ces éléments de prospective, la présentation des engagements pluriannuels via le Plan Pluriannuel d'Investissement permet d'avoir une vision plus précise des principales opérations qui seront portées par la collectivité d'ici la fin du mandat.

Tous budgets :

► Le Plan pluriannuel d'investissement : 2019-2021

Compte tenu de la fin du mandat actuel en 2020, il est précisé que ces projections pour 2021 sont basées soit sur une reconduction des enveloppes récurrentes d'investissement soit sur la fin des projets actuellement engagés.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2019-2021 démontre **une grande stabilité des engagements des budgets annexes** hors projet de 2ème ligne avec une moyenne de 30 M€ (le pic de 2019 à 34 M€ s'explique par les travaux exceptionnels sur la STEP de la Baumette sur le budget assainissement pour 6 M€). La hausse des investissements pour le budget principal est compensée pour partie par des recettes affectées à certaines politiques. Ainsi le montant d'investissement net en 2019 est ramené à 46,2 M€ (soit 65,5 M€ de dépenses - 19,3 M€ de recettes affectées).

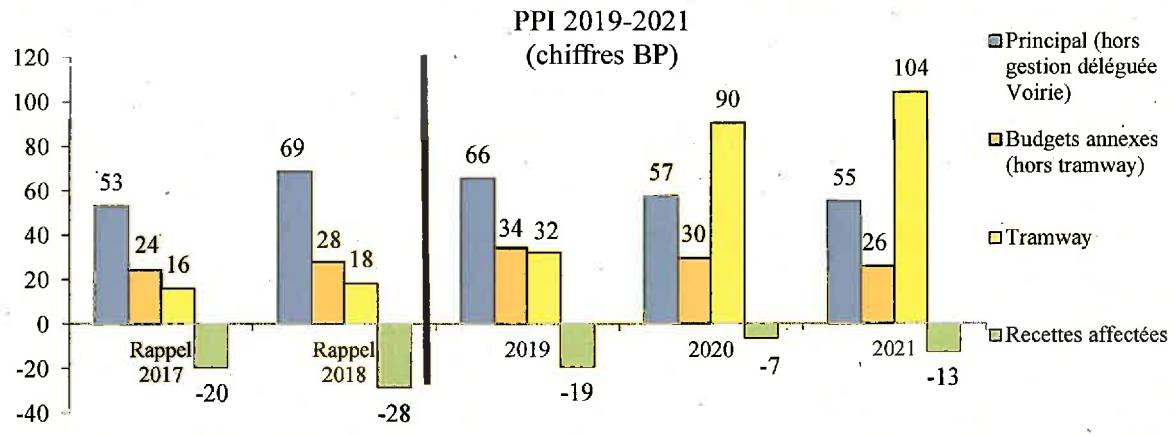

1- PPI budget principal

Le document détaillé ci-dessous reprend par politique publique et pour le budget principal la programmation à venir.

Libellé secteur d'intervention	Projet BP 2019	2020	2021	Total 2019-2021 Hors Dette
Urbanisme logement aménagemen urbain	16 527 093	23 247 600	25 752 600	65 527 293
Développement economique et du tourisme	24 365 053	16 557 696	14 037 115	54 959 864
Pilotage mutualisé des politiques	7 485 000	6 034 750	5 802 251	19 322 001
Accueil des Gens du Voyage	3 568 500	3 418 500	3 323 500	10 310 500
Innovation enseignement supérieur et recherche	2 643 000	3 457 000	2 238 000	8 338 000
Déplacements	5 397 000	1 270 000	1 320 000	7 987 000
Voirie et espaces publics	4 650 000	1 064 200	720 000	6 434 200
Protection de l'environnement	530 500	1 405 500	1 295 500	3 231 500
Parcs, jardins et paysages	329 000	907 400	497 400	1 733 800
Total	65 495 146	57 362 646	54 986 366	177 844 158
Gestion déléguée de la voirie et de l'éclairage public	17 127 000	17 127 000	17 127 000	51 381 000
Taxe aménagement, amende police et autres	3 035 000	3 035 000	3 035 000	9 105 000
Total Investissement (hors dette)	85 657 146	77 524 646	75 148 366	238 330 158

2- PPI budgets annexes

Le document détaillé ci-dessous reprend pour l'ensemble des budgets annexes la programmation à venir.

Politique Sectorielle	Opérations	Projet de BP 2019	2020	2021	Total Général
Transports	Ligne B - Maîtrise d'ouvrage - Travaux	30 752 000	90 107 000	104 070 000	224 929 000
	Ligne B - Acquisitions foncières	1 228 000	163 000	-	1 391 000
	Ligne B - Etudes avant projet	20 000	30 000	30 000	80 000
	Sous-total Tramway	*32 000 000*	*90 300 000*	*104 100 000*	*226 400 000*
	Matériel roulant - Transports Urbain	100 000	2 300 000	3 700 000	6 100 000
	Equipements embarqués	1 300 000	1 500 000	1 500 000	4 300 000
	Dépôt des bus - Transports Urbain	1 904 000	2 000 000	100 000	4 004 000
	Aménagement entretien réseau	640 000	200 000	300 000	1 140 000
	Centre Techniq. des Transports	142 000	200 000	300 000	642 000
	Matériel roulant - TPMR	150 000	160 000	230 000	540 000
	Equipements d'expl. des lignes	110 000	150 000	150 000	410 000
	Equipements des voyageurs	100 000	100 000	100 000	300 000
	Autres	2 000	202 000	102 000	306 000
	Sous-total Transports	*4 448 000*	*6 812 000*	*6 482 000*	*17 742 000*
Total Transports		36 448 000	97 112 000	110 582 000	244 142 000
Déchets	Matériel Mobilier - COM	1 080 000	950 000	1 080 000	3 110 000
	Véhicules - Collecte des OM	1 020 000	1 020 000	1 020 000	3 060 000
	Travaux Déchèteries	400 000	1 160 000	655 000	2 215 000
	Véhicules - Déchèteries	91 700	242 000	242 000	575 700
	Travaux Baumette	500 000	-	-	500 000
	Matériel mobilier - CS	110 000	110 000	110 000	330 000
	Biopole	150 000	110 000	50 000	310 000
	Centre de tri	288 600	10 000	-	298 600
	Matériel mobilier - Prévention	93 000	93 000	93 000	279 000
	Centre technique Déchets	111 500	100 000	-	211 500
	Autres	120 500	129 000	114 000	363 500
Total Déchets		3 965 300	3 924 000	3 364 000	11 253 300
Cycle de l'eau - Eau	Réseau distribut. eau potable	5 000 000	3 900 000	4 150 000	13 050 000
	Production et stockage	1 484 000	2 124 000	2 343 000	5 951 000
	Bâtiments	2 480 000	430 000	80 000	2 990 000
	Compteurs d'abonnés	600 000	800 000	800 000	2 200 000
	Logistique et Garage	336 000	300 000	300 000	936 000
	Sectorisation et prélocalisation	200 000	450 000	-	650 000
	Travaux entretien des réseaux	160 000	100 000	100 000	360 000
	Refonte / Cybersécurisation SI.DEA	166 000	150 000	-	316 000
	Logistique et Magasin CT	83 000	112 000	112 000	307 000
	Logistique / moyens transvers.	75 000	90 000	50 000	215 000
	Autres	156 000	76 000	76 000	308 000
Total Cycle de l'eau - Eau		10 740 000	8 532 000	8 011 000	27 283 000
Cycle de l'eau - Assainissement	Réseaux de collecte des Eaux Usées	5 300 000	5 570 000	5 650 000	16 520 000
	Travaux STEP Baumette	6 000 000	2 000 000	-	8 000 000
	Construction/Extension de STEP	990 000	1 000 000	900 000	2 890 000
	Maintenance et gros entretien réseaux	550 000	435 000	435 000	1 420 000
	Logistique et Garage	373 000	110 000	120 000	603 000
	Schéma direct. Assainissement	475 000	45 000	-	520 000
	Refonte / Cybersécurisation SI DEA	211 000	175 000	25 000	411 000
	Maint. Gros ent. STEP Baumette	100 000	150 000	150 000	400 000
	Logistique et Magasin CT	102 000	102 000	112 000	316 000
	SPANC	255 000	10 000	10 000	275 000
	Logistique / moyens transvers.	68 000	89 000	49 000	206 000
	Autres	76 000	106 000	106 000	288 000
Total Cycle de l'eau - Assainissement		14 500 000	9 792 000	7 557 000	31 849 000
Total Aéroport et Réseaux de chaleur		369 000	369 000	369 000	1 107 000
Total général hors dette		66 022 300	119 729 000	129 883 000	315 634 300
Total général hors dette et hors ligne B		34 022 300	29 429 000	25 783 000	89 234 300

Les orientations du projet de BP 2019

▶ Les principales projections 2019

Les premières projections du budget général (budget principal et budgets annexes) 2019 permettent de garantir que l'ensemble des objectifs de notre stratégie financière pluriannuelle seront tous atteints pour cet exercice budgétaire 2019 à travers :

- une hausse des différents niveaux d'épargne et plus spécifiquement une nouvelle augmentation de **l'épargne nette** de 4,8 % entre 2018 et 2019,
- des **dépenses de fonctionnement** stabilisées à + 0,2 %,
- un **niveau d'investissement** de plus de 151 M€ en progression de près de 16,6 M€ (soit +12,4%),
- un **recours à l'emprunt maîtrisé** entre les deux BP compte tenu de la montée en puissance des travaux du tramway,

	BP 2018		BP 2019		Evolutions BP 2018 / BP 2019	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Rec.	Dép.
Fonctionnement	310,89	227,44	315,93	227,79	1,6%	0,2%
Intérêts de la dette		10,94		11,28		3,1%
Epargne brute	**72,51**		**76,87**		6,0%	
Capital de la dette		19,80		21,65		9,3%
Epargne nette	**52,70**		**55,21**		4,8%	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Rec.	Dép.
Investissement		135,01		151,69		12,4%
Emprunt	31,19		51,42		64,9%	
Recettes	55,50		48,26		-13,0%	

Budget général hors budget lotissements économiques - En millions d'€

▶ La balance générale du budget 2019

Pour détailler ces éléments par budgets, la balance générale du budget pour 2019 *avant reprise* des résultats s'équilibre comme suit :

	Principal	Eau	Assainisst	Déchets	Aéroport	Transports	Réseaux de chaleur	Total BP 2019	Total BP 2018	Ecart en €	Ecart en %
Recettes	156 420	28 022	24 045	35 819	989	69 276	1 361	315 932	310 888	*5 044*	*1,6%*
Dépenses	117 645	19 047	14 246	26 888	889	48 774	301	227 790	227 444	*346*	*0,2%*
Epargne de gestion	38 775	8 975	9 799	8 931	100	20 502	1 060	88 142	83 444	*4 698*	*5,6%*
Annuité (C + I)	12 607	2 550	1 563	1 790	0	13 630	791	32 931	30 740	*2 191*	*7,1%*
Epargne nette	26 168	6 425	8 236	7 141	100	6 872	269	55 211	52 704	*2 507*	*4,8%*
Investissement											
Dépenses Equipement	85 657	10 740	14 500	3 977	100	36 448	269	151 691	135 006	*16 685*	*12,4%*
TOTAL DEPENSES	85 657	10 740	14 500	3 977	100	36 448	269	151 691	135 006	*16 685*	*12,4%*
Recettes d'investissement	31 444	4 315	6 264	35	0	6 200	0	48 258	55 495	*-7 237*	*-13,0%*
Emprunts	28 045	0	0	0	0	23 376	0	51 421	31 187	*20 234*	*64,9%*
Epargne nette	26 168	6 425	8 236	7 141	100	6 872	269	55 211	52 704	*2 507*	*4,8%*
TOTAL RECETTES	85 657	10 740	14 500	7 176	100	36 448	269	154 390	139 386	*15 504*	*11,1%*

▶ Résultats 2018

Les résultats 2018 seront repris après vote du CA 2018. Le résultat global de clôture devrait être compris entre 23,5 M€ et 26 M€ (soit au minimum 2 M€ de plus que 2017).

Ces premières estimations seront confirmées dans les prochaines semaines et validées lors du compte administratif en juin 2019. En fonction des niveaux définitifs atteints, le recours à l'emprunt présenté au BP pourra être ajusté à la baisse.

▶ Les recettes de fonctionnement : structure et évolution

- **Structure des principales ressources de fonctionnement (en M€)**

La répartition des recettes de fonctionnement de la CU montre une répartition équilibrée entre fiscalité, dotations et les produits des services. Cette ventilation est un gage de sécurité de nos sources de financement.

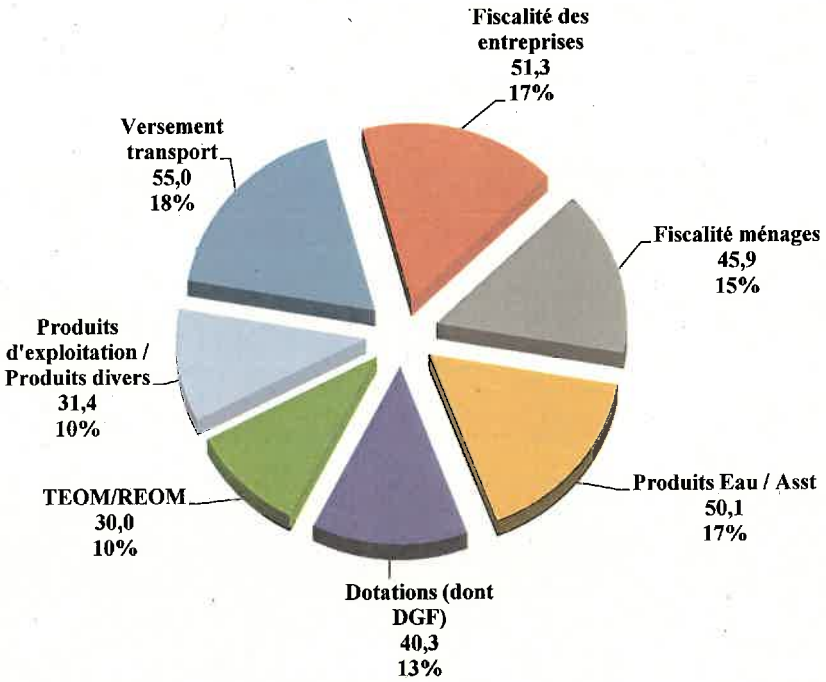

Hors participations du budget principal aux budgets annexes

- **Hypothèses d'évolution des principales recettes du budget général**

Au global, les recettes de fonctionnement consolidées sont en hausse de 1,6 %, sous l'impulsion de la bonne santé économique du territoire.

Recettes				
	BP 2018	BP 2019	Ecart 2018/2019	Evol. %
Versement transport	53 050	55 000	1 950	3,7%
Fiscalité ménages	*44 263*	*45 845*	1 582	3,6%
Fiscalité des entreprises	*50 050*	*51 274*	1 224	2,4%
Produits Eau /Asst	*49 489*	*50 144*	655	1,3%
Dotations, subventions, participations	41 088	40 322	-766	-1,9%
TEOM / REOM	29 501	30 036	535	1,8%
Particip. du Budget principal aux budgets annexes	12 042	11 892	-150	-1,2%
Produits d'exploitation/produits divers	31 405	31 418	13	0,0%
Sous total	*310 888*	*315 931*	*5 043*	1,6%

Versement transport

La prudence nous avait conduit à inscrire lors du BP 2018 un niveau de versement transport de 53,05 M€. Le projet de compte administratif 2018 fait apparaître un niveau de recettes proche de 55 M€ et nous amène donc à relever notre projection de produit 2019 à ce même niveau.

Fiscalité ménages et entreprises

Le produit fiscal représente environ 1/3 des recettes de la collectivité pour 2019. Ce produit comprend :

- pour la fiscalité ménages : la taxe d'habitation et les taxes sur le foncier bâti et non bâti,
- pour la fiscalité entreprises : la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et les impositions sur les entreprises de réseaux (IFER).

Pour la fiscalité ménages, l'évolution retenue pour déterminer l'estimation du produit fiscal 2019 est réalisée sur les bases 2018 notifiées augmentées de manière prudente de + 1,8%.

Par ailleurs et pour mémoire, la loi de finances pour 2018 a instauré le **dégrèvement de la taxe d'habitation due pour les résidences principales**. Progressivement depuis 2018, celui-ci doit permettre en 3 ans de dispenser, sous condition de revenus, environ 80 % des foyers du paiement de cette taxe. La suppression de la taxe d'habitation fait l'objet d'un dégrèvement, aux taux respectifs sur les années 2018, 2019 et 2020 de 30 %, 65 % et 100 %, sur la base des taux et des abattements appliqués en 2017. Ce dispositif va normalement permettre la compensation financière pour la collectivité en 2019.

Pour la fiscalité entreprises, les prévisions de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises sont basées sur les dernières notifications fournies par le Ministère des Finances lesquelles sont en hausse de + 5,2 % par rapport au produit notifié en 2018.

Le niveau de la taxe sur les surfaces commerciales (3,8 M€) et des impositions sur les entreprises de réseaux (1,1 M€) a été projeté sur le projet de BP 2019 au niveau des réalisations 2018.

Produit d'exploitation eau et assainissement

Les prévisions de produit d'exploitation pour 2019 sont quasi stables pour le budget assainissement à + 0,3% et en hausse de + 2,4 % pour le budget eau.

Dotation globale de fonctionnement

La DGF, principale dotation des collectivités locales, a été ponctionnée du montant de la Contribution au Redressement des Finances Publiques. Même si la loi de Finances pour 2019 ne prévoit pas une nouvelle augmentation de cette contribution, le prélèvement cumulé de 21 M€ entre 2014 et 2017 continue de peser sur notre DGF.

Par ailleurs et compte tenu des dernières modifications techniques apportées par Loi de Finances pour 2019, notre projet de BP 2019 reprend de manière prudente le montant de la dotation notifiée en 2018 ajustée à la baisse du fait de la traditionnelle diminution de la dotation de compensation.

Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères

Le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est ajusté à 29,05 M€. Ce montant correspond au niveau constaté de produit encaissé en 2017 (28,5 M€) majoré du taux d'inflation national appliqué aux valeurs locatives.
A noter un niveau de REOM de 0,98 M€ positionné en dépenses et en recettes dans cette rubrique dans le cadre de l'intégration de Loire Authion.

Autres produits d'exploitation

Concernant les autres produits d'exploitation essentiellement portés par le budget principal, il s'agit en grande partie des remboursements des frais de mutualisation, de la participation des budgets annexes aux frais de structure.
Au global et même s'il existe des variations au sein de ce poste budgétaire, le montant total de cette rubrique est stable par rapport au BP 2018.

▶ Les dépenses de fonctionnement : structure et évolution

- **Structure des dépenses de fonctionnement (en M€)**

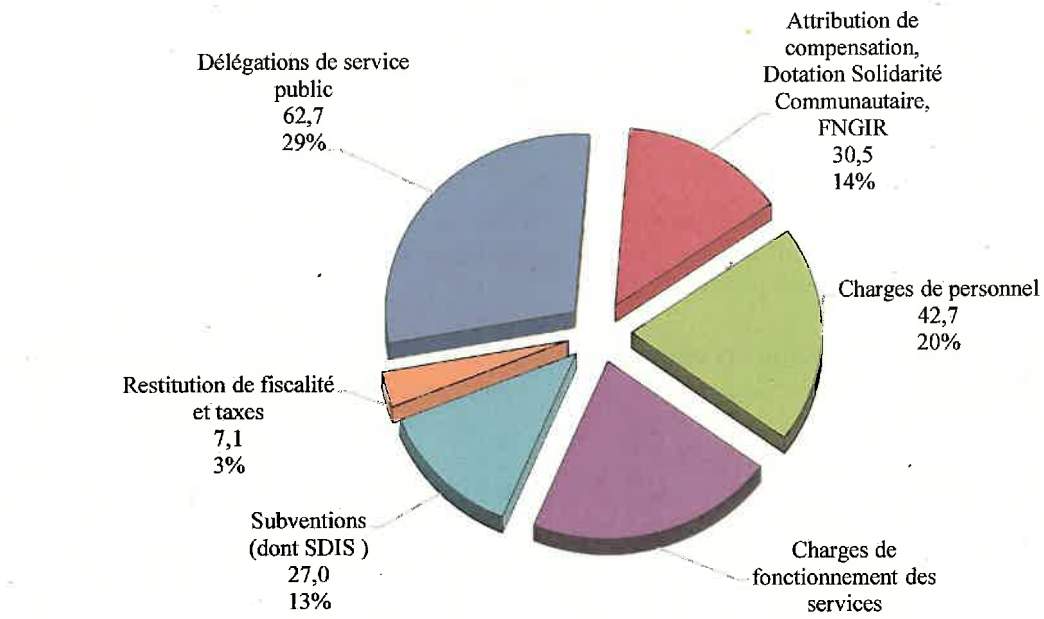

Hors participations du budget principal aux budgets annexes

- **Hypothèses d'évolution des principales dépenses du budget général**

Les dépenses de fonctionnement consolidées (hors dette) sont maîtrisées et **progressent de seulement 0,2 %** en se répartissant de la manière suivante :

Dépenses				
	BP 2018	BP 2019	Ecart 2018/2019	Evol. %
Personnel	**43 051**	**42 748**	**-303**	-0,7%
DSP / contrats d'exploitation	**61 810**	**62 666**	**856**	1,4%
Dotations	**30 233**	**30 486**	**253**	0,8%
Restitution de fiscalité	**8 262**	**7 099**	**-1 163**	-14,1%
SDIS	**13 596**	**13 910**	**314**	2,3%
Subvention de fonctionnement	**12 847**	**13 100**	**253**	2,0%
Particip. du Budget principal aux budgets annexes	**12 042**	**11 892**	**-150**	-1,2%
Fonctionnement des services	**45 603**	**45 888**	**285**	0,6%
Sous total	***227 444***	***227 789***	***345***	**0,2%**

Dépenses de personnel

Ce tableau fait état des hypothèses d'évolution en matière de dépenses de personnel (chapitre budgétaire 012) retenues pour élaborer ce projet de BP 2019. Pour plus de détails, il convient sur cette dimension stratégique des ressources humaines de se référer au contenu du rapport annexe dédié à cette thématique.

Montants en K€	BP 2018	PROJET BP 2019	ECART BP 2018/PROJET BP 2019	
			En K€	En %
Total dépenses du chapitre 012 "dépenses de personnel"	**43 051**	**42 748**	**-303**	**-0,7%**

La politique Ressources Humaines mise en œuvre a permis en 2018 d'atteindre l'objectif de maîtrise de la masse salariale. Tous budgets agrégés, les dépenses de personnel ont diminué de -0,7% par rapport à 2017 (Chiffre CA 2017 et projet de CA 2018). Les effets report des décisions de l'Etat ont été neutralisés par les efforts de gestion des services.

Pour le projet de BP 2019, l'évolution de l'ensemble du chapitre lié aux dépenses de personnel est également de -0,7%.
L'impact des décisions réglementaires et du protocole d'accord relatif aux Parcours Professionnels Carrières et rémunérations, estimé à +1,4% en moyenne sur l'ensemble des budgets, est neutralisé par les efforts de gestion des services. Les évolutions des dépenses envisagées au chapitre 012 sont différentes suivant les budgets :

- le budget principal, celui-ci diminue grâce aux efforts de gestion,
- les budgets annexes Eau et Assainissement sont stables en raison des efforts d'optimisation de l'organisation de la Direction de l'Eau et Assainissement, qui devrait permettre d'augmenter son périmètre d'intervention tout en stabilisant ses dépenses de personnel,
- Pour le budget Déchets, les dépenses seront en augmentation, en raison d'une remise à niveau des moyens nécessaires, tenant compte des efforts de réorganisation en 2018 liés au passage à la collecte bras latéral.
- Il en est de même pour le budget Transports, avec l'impact des postes de médiateurs tramway.

Délégations de service public et contrats d'exploitation

Les dépenses de cette catégorie représentent 62,7 M€ pour le projet de BP 2019 soit 29 % du total des dépenses de fonctionnement. La délégation de service public en cours auprès de Kéolis pour le transport de voyageurs (43,6 M€ au BP 2018 et 44,2 M€ projetés en 2019) en représente les trois quarts.
La hausse de 1,4 % comprend une prise en charge en 2019 de frais de préexploitation de la ligne B et une indexation à la hausse du contrat sur la base des derniers indices connus.
Cette rubrique budgétaire sera entièrement mise à jour lors du budget supplémentaire de juin une fois les négociations autour de la nouvelle DSP terminées.

Dotations : Dotation aux communes (Dotation de Solidarité Communautaire et Attribution de Compensation) et FNGIR (reversement lié à la réforme de la taxe professionnelle)

Ce poste comprend à la fois la dotation de solidarité communautaire et l'attribution de compensation. La première progresse de + 0,2 M€ de BP à BP pour atteindre 11 M€ suite à l'intégration de Loire Authion (pour autant l'enveloppe reste stable par rapport au projet de CA 2018) et l'enveloppe de la seconde reste identique à 2018 à 13,1 M€.

Le FNGIR est également anticipé avec le même montant que le BP 2018 à 5,6 M€.

Restitution de fiscalité

Ce poste de 7 M€ comprend notamment les reversements des redevances eau et assainissement de l'Agence de l'Eau équilibrées en dépenses et en recettes et les remboursements de fiscalité prévus par la DSP pour le transport de voyageurs. Son évolution estimée est d'environ - 14,1 % compte tenu des nouvelles modalités contractuelles envisagées à compter du second semestre sur ce sujet.

Subvention et participation aux budgets annexes

Ce poste est en progression sur la partie subventions (+ 2%) et en baisse sur la partie participations aux budgets annexes (- 0,15 M€ soit - 1,2 %).
Pour la partie budgets annexes, cette évolution renvoie à la participation du budget principal au budget annexe aéroport en baisse de 0,15 M€.

Frais de fonctionnement des services

Les frais de fonctionnement des services représentent environ 20 % des dépenses de fonctionnement totales du budget. Ces frais correspondent aux charges à caractère général portées par chacun des budgets (eau, électricité, fournitures de voirie, téléphonie, informatique, assurances...). Les efforts de gestion engagés portent leurs fruits et permettent d'envisager **une légère hausse de 0,6 %** entre le BP 2018 (45,6 M€) et ce projet de BP 2019 à 45,9 M€ sur ce poste.

► Les niveaux d'épargne en constante amélioration depuis 2014

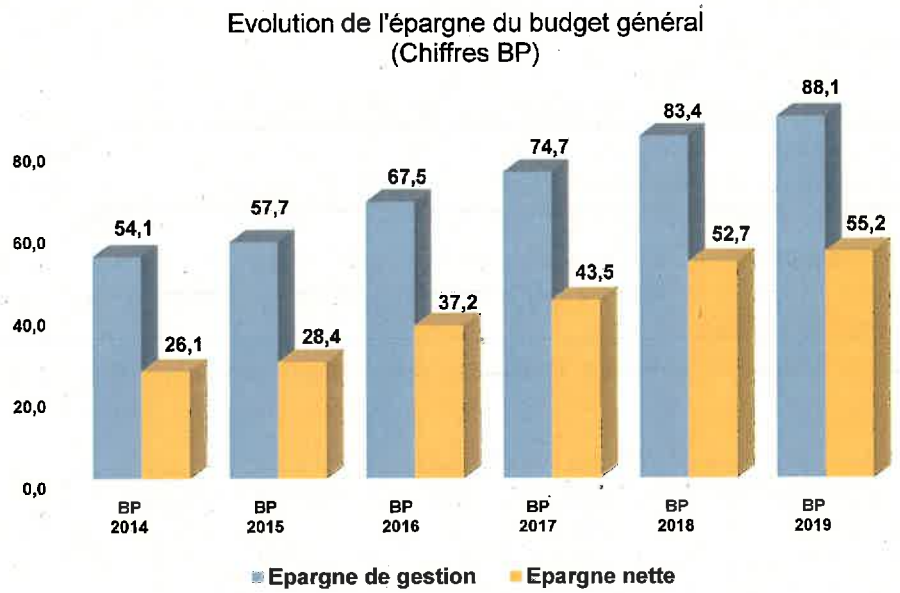

► Des niveaux d'épargne 2019 d'un excellent niveau

	BP 2018	BP 2019	Ecart 2018/2019	Evol. %
Epargne de gestion	**83 444**	**88 142**	**4 698**	**5.6%**
Intérêts	10 937	11 277	340	3.1%
Epargne brute	**72 507**	**76 865**	**4 358**	**6.0%**
Capital	*19 803*	*21 654*	*1 851*	*9,3%*
Epargne nette	**52 704**	**55 211**	**2 507**	**4.8%**

Conséquence de cette hausse des recettes de fonctionnement (+ 1,6 %) et d'une maîtrise des dépenses (+ 0,2%), l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette sont toutes en progression de 6 % à 5 % environ.

Ces éléments illustrent le plus que doublement de l'épargne nette entre le BP 2014 et ce projet de BP 2019. Cette constante progression de l'épargne depuis le BP 2014 est liée aux efforts de gestion et a été renforcée par le désendettement continu sur cette même période pour préparer le financement des investissements en cours et à venir.

▸ Les principaux projets d'investissement 2019 et leur financement

Les dépenses d'investissement sont estimées à plus de 151,6 M€ en 2019. Elles se répartissent en 85,6 M€ pour le budget principal et 66 M€ consacrées aux budgets annexes (dont 32 M€ pour la seconde ligne de tramway).

Recettes	BP 2018	BP 2019	Ecart 2018/2019	Evol. %
Epargne nette	52 704	55 211	2 507	4,8%
Dotations fonds divers et autres	7 088	7 250	162	2,3%
Subventions et autres	17 625	16 354	-1 271	-7,2%
Avances ZAC	16 488	5 668	-10 820	-65,6%
Cessions	9 318	9 323	5	0,1%
Emprunts provisoires	31 187	51 421	20 234	64,9%
Reprise except. résultats / Rec. Équilibre	4 976	9 663	4 687	94,2%
Total	*139 386*	*154 890*	*15 504*	11,1%

Dépenses		BP 2018	BP 2019	Ecart 2018/2019	Evol. %
Dépenses d'équipement		105 287	132 912	27 625	26,2%
	dont budget principal	*59 559*	*66 890*	*7 331*	*12,3%*
	dont budgets annexes	*45 729*	*66 022*	*20 293*	*44,4%*
Rachat de parts sociales		1 737	962	-775	-44,6%
Avances de trésorerie (Zac)		27 982	17 817	-10 165	-36,3%
Total		*135 006*	*151 691*	*16 685*	12,4%

- **Le budget principal**

Les crédits d'investissements s'élèvent en 2019 à **85,66 M€** et se répartissent entre :

- le développement économique qui représente 24,36 M€ dont 11,9 M€ pour les ZAC en dépenses et 5 M€ en recettes.
- une politique Urbanisme Logement Aménagement Urbain qui reste ambitieuse avec 16,5 M€ dont 5.3 M€ pour le NPNRU, 6,5 M€ pour les aides aux logements et 4,2 M€ pour la politique de réserves foncières,
- l'enseignement et la recherche avec 2,6 M€ (dont 1,5 M€ pour le Contrat Plan Etat Région, et 0,7 M€ pour l'ESBA),

La forte diminution des dépenses d'investissement sur les Zac (- 10 M€) s'explique par le fait qu'en 2018 a eu lieu une partie du transfert des Zac d'intérêt communautaire à Angers Loire Métropole (Capucins, Mayenne, la Baronnerie à Ecouflant, les Hauts de Loire aux Ponts de Cé...), ce qui avait fortement impacté le budget 2018 du budget principal. En 2019 ces dépenses s'élèvent à 17,81 M€ et sont compensées partiellement par 5,57 M€ de recettes, soit une charge nette de 12,2 M€.

Lors du budget supplémentaire il faudra ajouter à ces crédits nouveaux les reports d'investissement de 2018 pour un total de **10,9 M€** en dépenses.

- **Les budgets annexes**

Les 66 M€ consacrés aux budgets annexes se décomposent quant à eux de la manière suivante :

- les budgets eau et assainissement continuent à investir de façon soutenue dans la rénovation des réseaux et de la STEP de la Baumette avec plus de 25,4 M€ d'investissements prévus pour 2019,

- le budget déchets avec 3,9 M€ permet notamment le renouvellement des véhicules et des travaux dans les déchetteries (réhabilitation du site de la Baumette pour 0,5 M€),
- enfin, le budget transports intègre les dépenses liées à la ligne B du tramway pour 32 M€, l'adaptation au gaz du dépôt de bus et des ateliers pour 1,7 M€ et le renouvellement du système d'assistance à l'exploitation pour 1,3 M€.

▶ La dette : une baisse de 30 M€ depuis le début du mandat (hors tramway) ou de 21 M€ en intégrant la deuxième ligne du tramway

A périmètre constant, l'année 2018 aura permis de poursuivre notre effort de diminution de l'encours (hors financement de la seconde ligne de tramway) qui passe de 381,5 M€ au 1er janvier 2014 à 351,8 M€ au 1er janvier 2019 **soit une baisse de 30 M€ depuis le début du mandat.**

En parallèle et compte tenu de l'avancée des travaux du tramway, 9 M€ de dette supplémentaire ont été contractés en 2018 sur le budget annexe transports pour financer la seconde ligne.

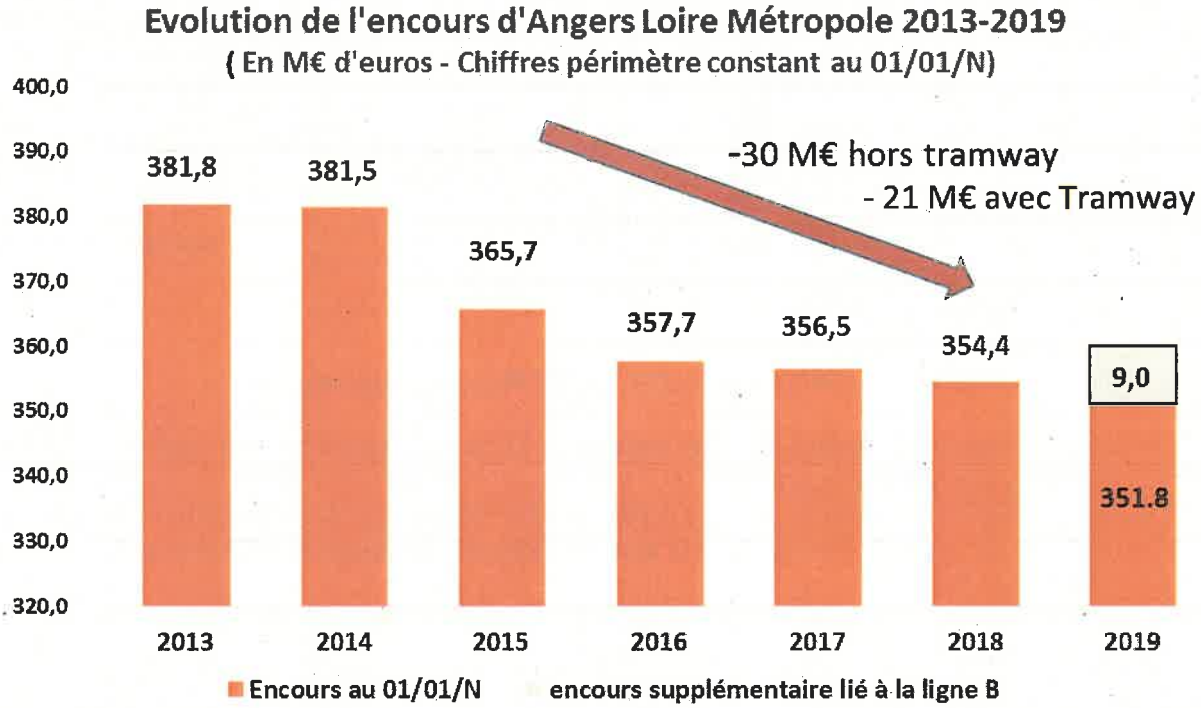

En intégrant les prévisions du projet de BP 2019, on peut d'ores et déjà évoquer les éléments de perspectives d'encours au 01/01/2020 (à périmètre constant). L'encours de dette ciblé au 01/01/2020 est de 381,5 M€. Cela signifierait :

- **Pas d'endettement supplémentaire sur la période 2014-2020,**
- **Et dans le même temps : 81 M€ de travaux sur les lignes B et C réalisés entre 2014 et 2020.**

A noter que ce désendettement s'accompagne également d'une réduction significative de notre volume de dette à risque qui passe à 90,8 M€ soit 25 % de l'encours (contre 39% en 2014). La présentation de la dette d'ALM fait l'objet d'un rapport spécifique annexé au présent rapport afin de

délivrer une information complète sur le suivi de notre encours de dette et notamment sur le suivi des emprunts « toxiques ».

► L'encours de dette par habitant 2019 : un niveau en baisse constante depuis 5 ans

Dans la continuité de ces éléments, l'encours de dette par habitant se situe à 1186 € /hbt. Cet indicateur est en forte baisse depuis 2014 pour atteindre un niveau inférieur à celui de 2011.

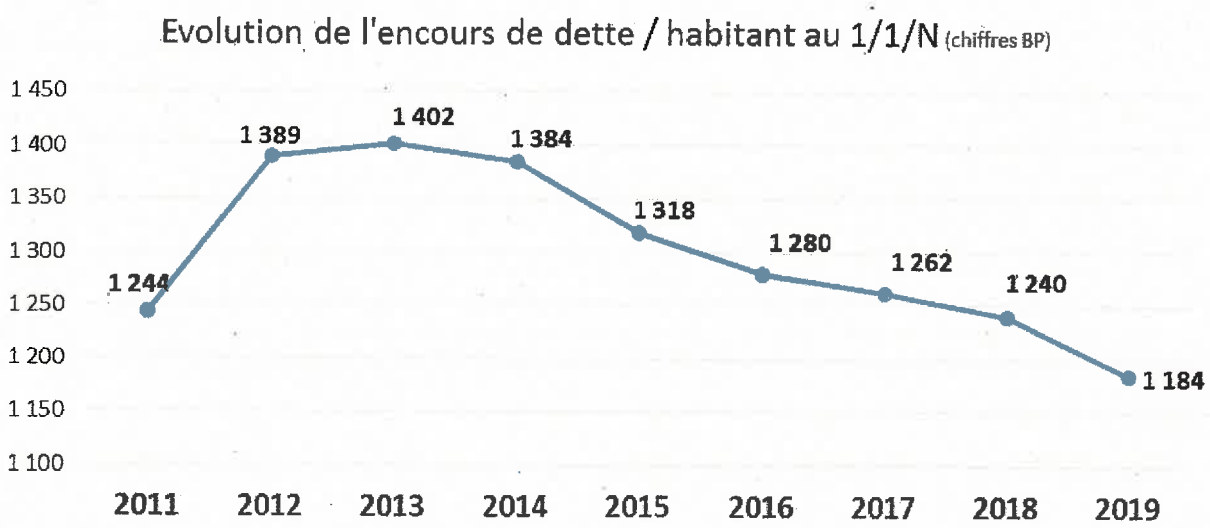

Méthodologie : Encours de dette au 01/01/N divisé par la dernière population DGF connue (N-1)

► La capacité de désendettement (chiffres BP) : une capacité de désendettement qui passe de 9 ans à 4,7 ans entre 2014 et 2019

La capacité de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire au remboursement complet de la dette si la collectivité y consacrait la totalité de son épargne brute (recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement).

Sous le double effet du désendettement et d'une amélioration régulière du niveau d'épargne brute, **ce ratio, stratégique pour obtenir des financements de qualité, s'améliore chaque année depuis 2014 est divisé par deux et passe de 9 ans à 4,7 ans.**

Evolution de la capacité de désendettement depuis 2011

(Chiffres BP)

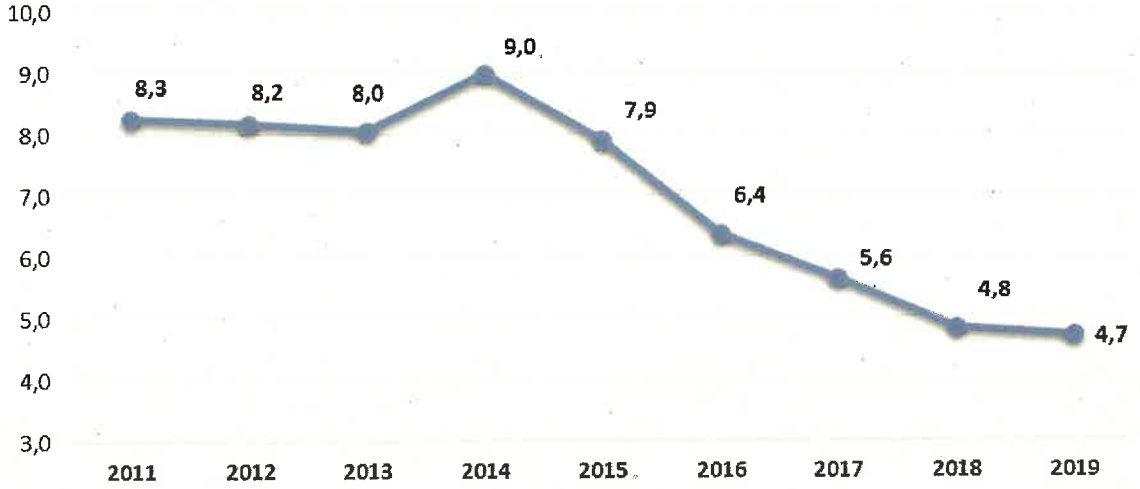

En complément de ce rapport principal, il vous est proposé d'enrichir ces éléments financiers en consultant les deux rapports annexes dédiés à la gestion de dette et aux ressources humaines. Ces deux rapports sont structurés de la manière suivante :

Rapport annexe sur la gestion de la dette :

- une présentation de la structure de l'encours
- les actions de désensibilisation menées sur les emprunts toxiques
- un point d'actualité sur le fonds de soutien

Rapport annexe dédié aux ressources humaines :

- les orientations stratégiques en matière de ressources humaines
- un point sur la structure des effectifs
- des éléments autour des conditions de rémunération et de la durée effective du travail
- le schéma de mutualisation : point d'étape et programme de travail 2018
- le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire

Conclusion

Dernier exercice budgétaire du mandat, ce rapport démontre la bonne santé financière de notre Communauté urbaine et l'atteinte des objectifs stratégiques que nous nous étions fixés :

- Diminution et sécurisation de la dette
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement et amélioration de l'épargne
- Développement du territoire et ambition des investissements.

Ces résultats exigeants ont été construits - faut-il le rappeler - en respectant notre engagement de ne pas augmenter les taux de fiscalité et dans une période de forte diminution des dotations de l'Etat. Ils vont permettre à notre territoire d'aborder avec sérénité les prochaines années en nous permettant de financer les projets majeurs que sont la nouvelle ligne du tramway, la rénovation urbaine et la démarche "territoire intelligent".

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 février 2019

DELIBERE

Donne acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019.

Donne acte de l'avancement du schéma de mutualisation et du programme de travail pour 2019.

Donne acte de la communication du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour 2019.

***

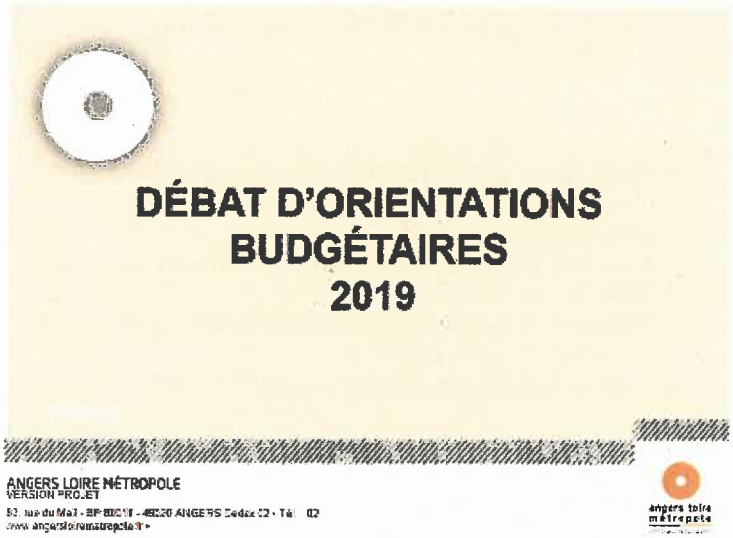

Marc LAFFINEUR : Avant de vous présenter le PowerPoint que nous avons, je voulais dire que tous les objectifs que nous avions en début de ce mandat, ont été atteints, et même au-delà. Souvenez-vous, nous avions dit que nous n'aurions pas davantage d'endettement à la fin de ce mandat qu'à son début, hors tramway. Nous allons avoir une diminution de notre dette de près de 30 millions d'euros par rapport au début du mandat, hors tramway. Avec le tramway, nous serons à égalité par rapport au début de mandat.

Nous avons pris comme objectif de diminuer notre dette à risque pour arriver à 25 % en 2020. Nous sommes déjà maintenant à 25 % de dette à risque. Nous ferons donc mieux à la fin du mandat. Nous avions dit : « *Il faut que nous gardions au moins notre autofinancement* ». Nous allons arriver à un taux d'autofinancement net doublé par rapport au début de mandat. Autrement dit, nous devons faire autant d'investissements que possible et nous allons réaliser, hors tramway, 620 millions d'euros d'investissements durant ce mandat. Dans le mandat précédent, hors tramway aussi, seulement 480 millions d'euros d'investissements auront été réalisés.

Nous avions dit que nous n'augmenterions pas notre endettement, mais notre endettement par habitant a diminué de près de 15 % durant le mandat. C'est celui-là qui est important. Il est passé à 1 135 € /habitant. Quand nous regardons les communautés urbaines autour de nous, Nantes est à peu

près à égalité, mais Rennes est à 1 400 € /habitant et Le Mans est à 1 300 € /habitant. Je crois que nous pouvons donc être assez fiers des objectifs que nous avons pu remplir sur nos finances. Je crois qu'il était important de le dire en début de soirée.

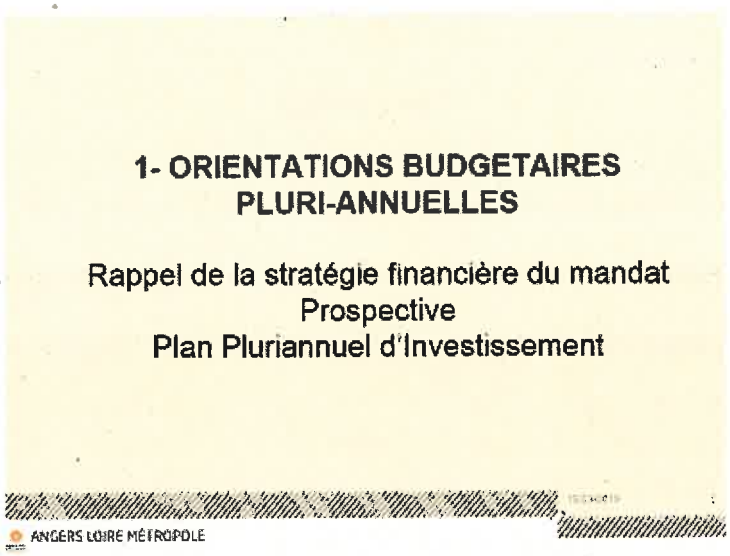

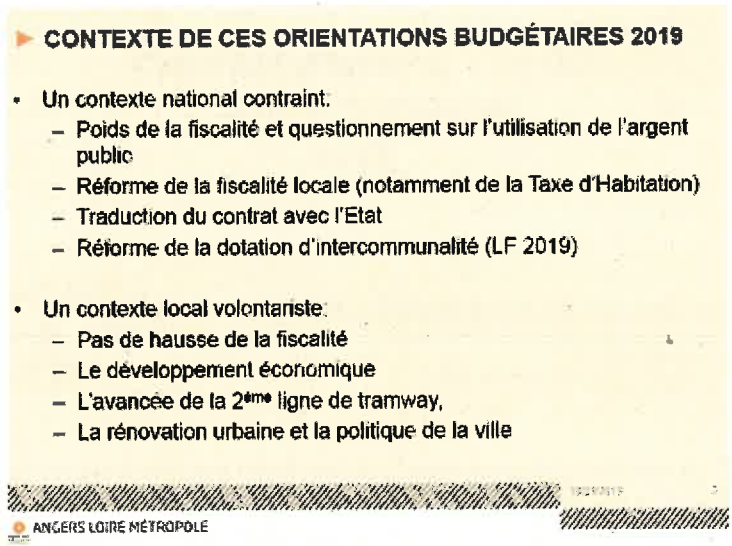

Maintenant, pour le Débat d'Orientations Budgétaires, je vous rappelle la stratégie financière du mandat. C'est un peu ce dont je viens de vous parler, avec un contexte national qui a été très contraint. Au début de notre mandat, nous ne savions pas que nous aurions une diminution des dotations globales de fonctionnement aussi forte. Ce n'était pas prévu. Cela a été prévu après notre arrivée comme responsables ici à la collectivité. Malgré cela, les objectifs ont été largement atteints.

Nous avons appliqué la réforme de la fiscalité locale, avec la réforme de la taxe d'habitation. C'est la traduction du contrat avec l'État, puisque je vous rappelle que nous ne pouvons maintenant pas augmenter nos dépenses de fonctionnement de plus de 1,05 % pour le Budget Principal. Il n'y a donc pas de hausse de fiscalité. Je crois que c'est aussi quelque chose de très important durant tout le mandat. Le développement économique a été une priorité et il a été très favorable. Nous avons aussi mené l'avancée de la deuxième ligne de tramway, ainsi que la rénovation urbaine qui est évidemment quelque chose de très important.

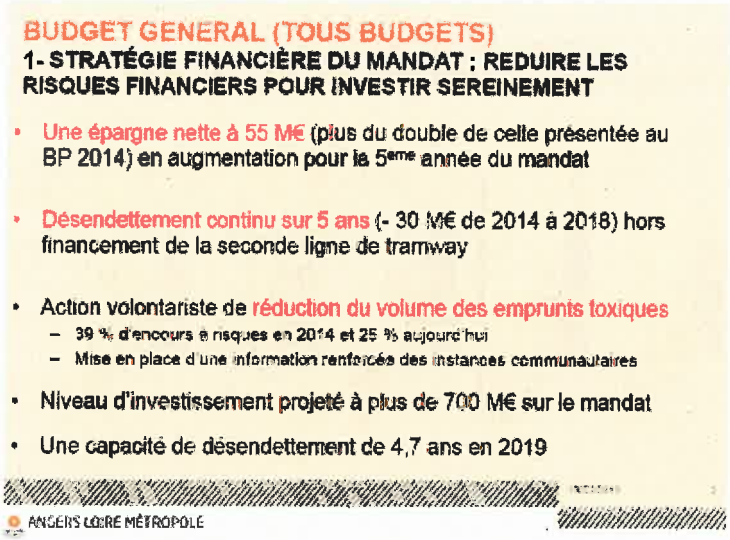

Nous avions pour objectif de réduire les risques financiers. Nous avons une épargne nette à 55 millions d'euros, c'est-à-dire le double de ce qu'elle était au départ. Nous avons un désendettement continu sur 5 ans, avec - 30 millions d'euros. Comme je vous l'ai dit, c'est le résultat de l'action volontariste de réduction du volume des emprunts. Nous sommes déjà à 25 % pour cette année. Nous réalisons aussi un niveau d'investissements projeté à 700 millions d'euros avec le tramway. Je vous ai parlé tout à l'heure de 620 millions d'euros hors tramway. C'est à comparer à l'investissement du mandat précédent. Nous avons donc une capacité de désendettement de 4,7 années.

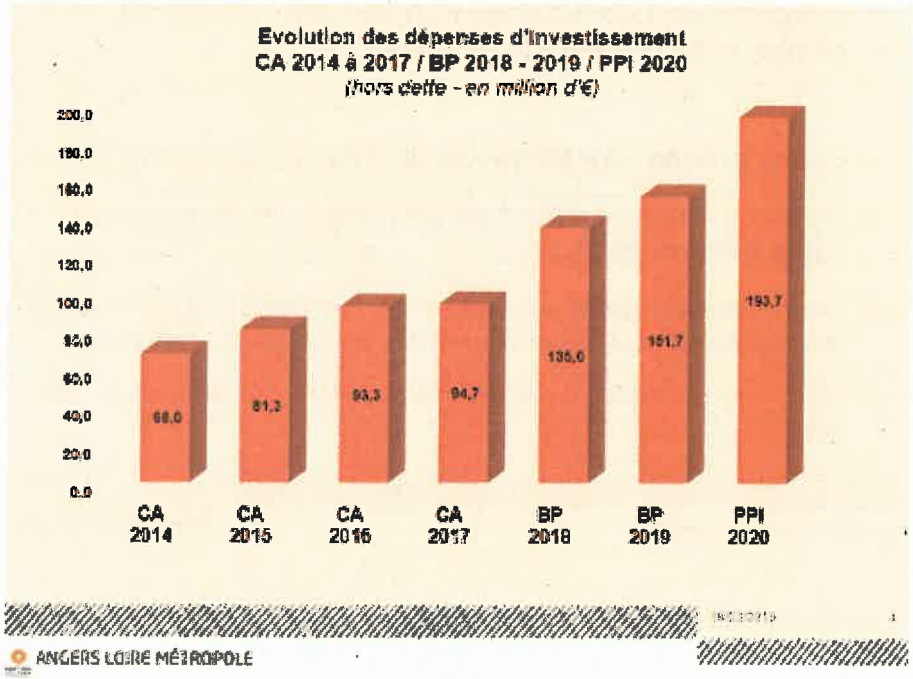

Concernant l'évolution des dépenses d'investissements : nous réaliserons 151 millions d'euros de dépenses d'investissements en 2019. Nous prévoyons 220 millions d'euros d'investissements pour 2020. Pour le Budget Général, donc tout budget.

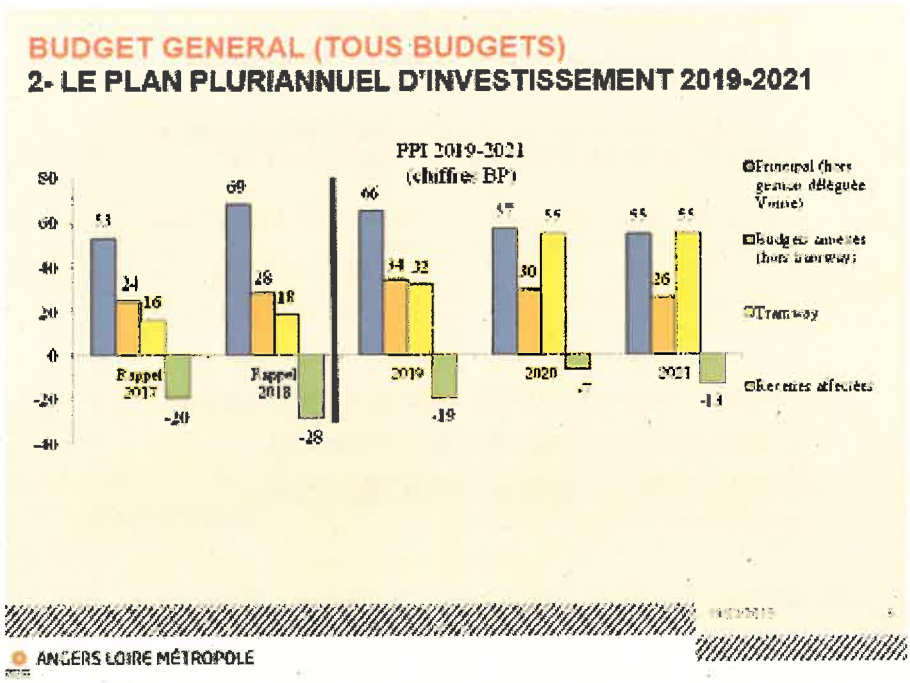

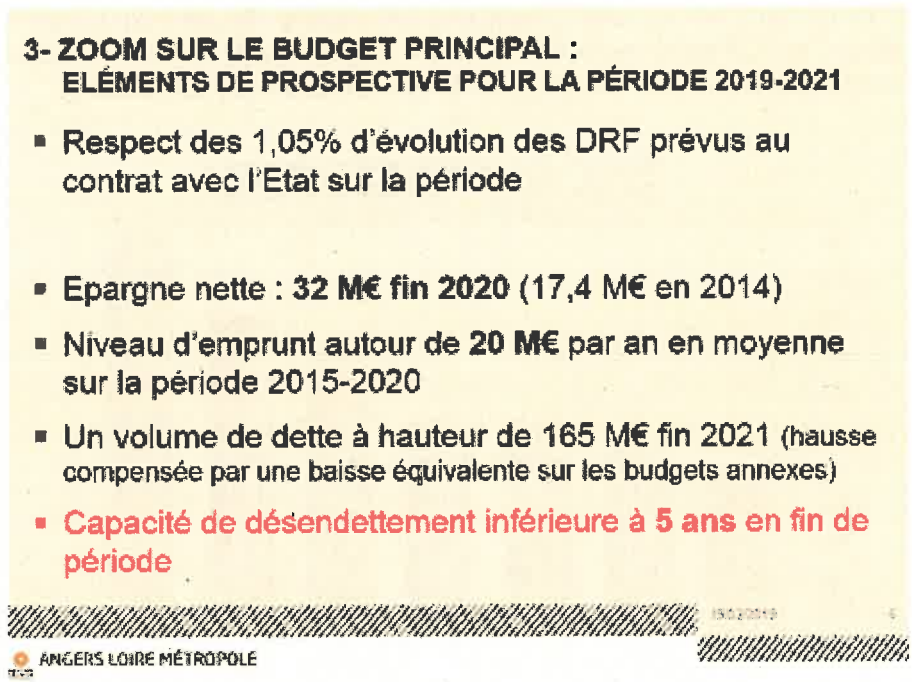

Vous avez le Plan Pluriannuel d'Investissements et le zoom du Budget Principal où nous respectons les 1,05 % d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Si nous ne le respections pas, nous aurions des amendes, avec une diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement. Nous avons une épargne nette qui devrait être de 32 millions d'euros en 2020 contre 17,4 millions d'euros en 2014 et un niveau d'emprunt qui devrait être autour de 20 millions d'euros par an en moyenne, de 2015 à 2020. Nous devrions avoir un volume de dette à hauteur de 165 millions d'euros fin 2021 et une capacité de désendettement inférieure à 5 ans.

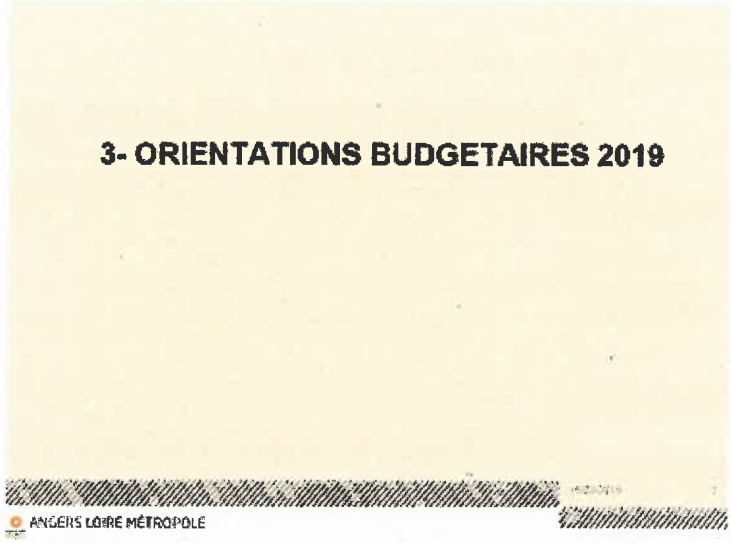

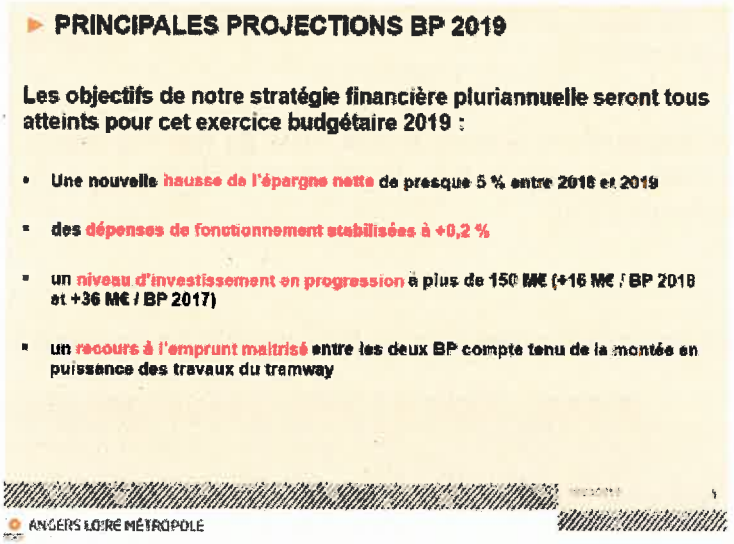

Je vous présente maintenant les principales projections pour 2019. Nous avons une nouvelle hausse de l'épargne nette entre 2018 et 2019. Nous avons des dépenses de fonctionnement qui seront donc stabilisées à une augmentation de 0,2 % et un niveau d'investissements en progression à plus de 150 millions d'euros, et un recours à l'emprunt maîtrisé entre les deux Budgets Primitifs.

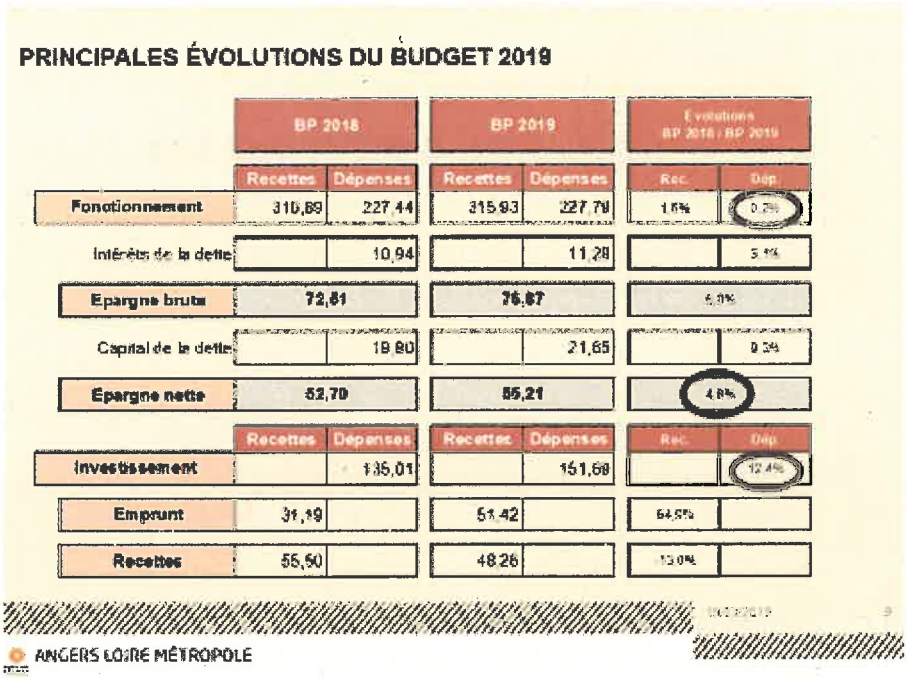

Vous retrouvez les principales évolutions du budget 2019. En fonctionnement, les dépenses évoluent de 0,2 %. L'épargne brute augmente de 6 %, l'épargne nette de près de 5 % et les investissements augmentent d'un peu plus de 12 %.

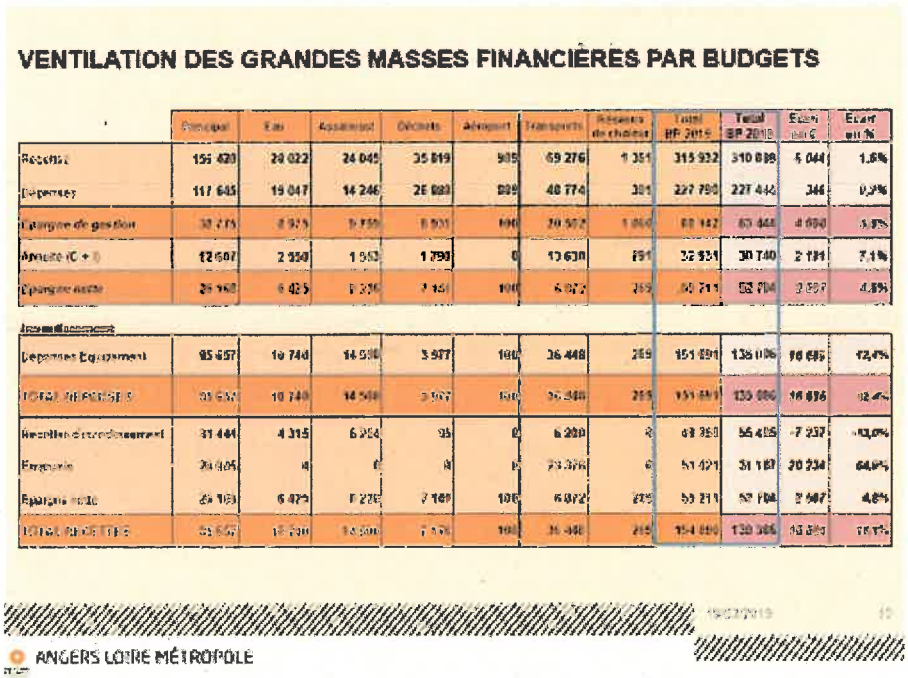

Vous pouvez constater la ventilation des grandes masses financières dans le tableau suivant. Cela exprime les principaux objectifs dont je vous ai parlé.

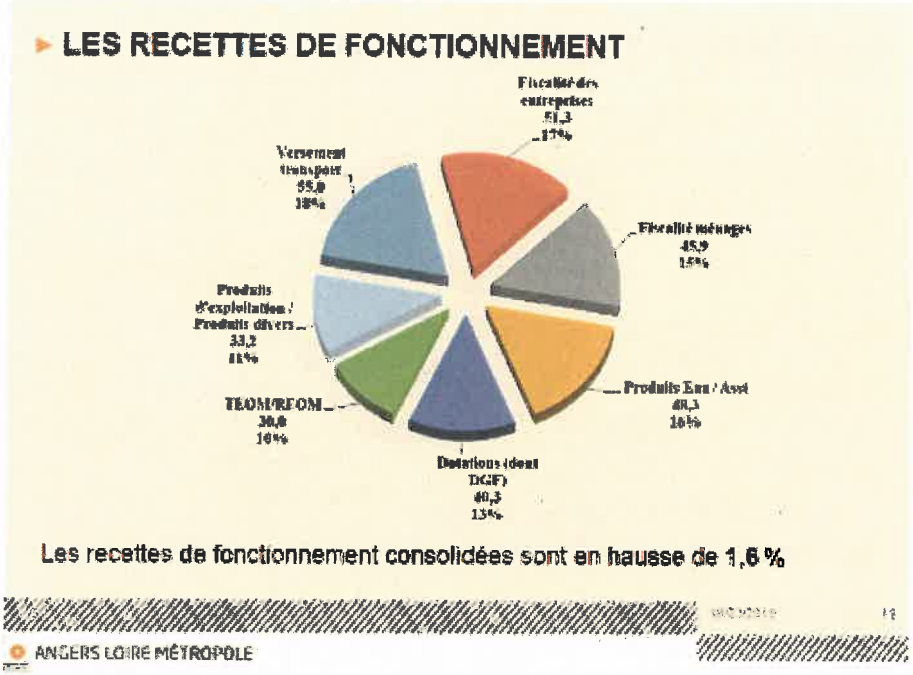

Pour les recettes de fonctionnement, il s'agit de la répartition entre toutes les fiscalités et les dotations. Les dotations diminuent en pourcentage d'année en année. Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 1,6 %, avec des dépenses de fonctionnement qui augmentent de 0,2 %, c'est ce qui explique que notre épargne nette augmente.

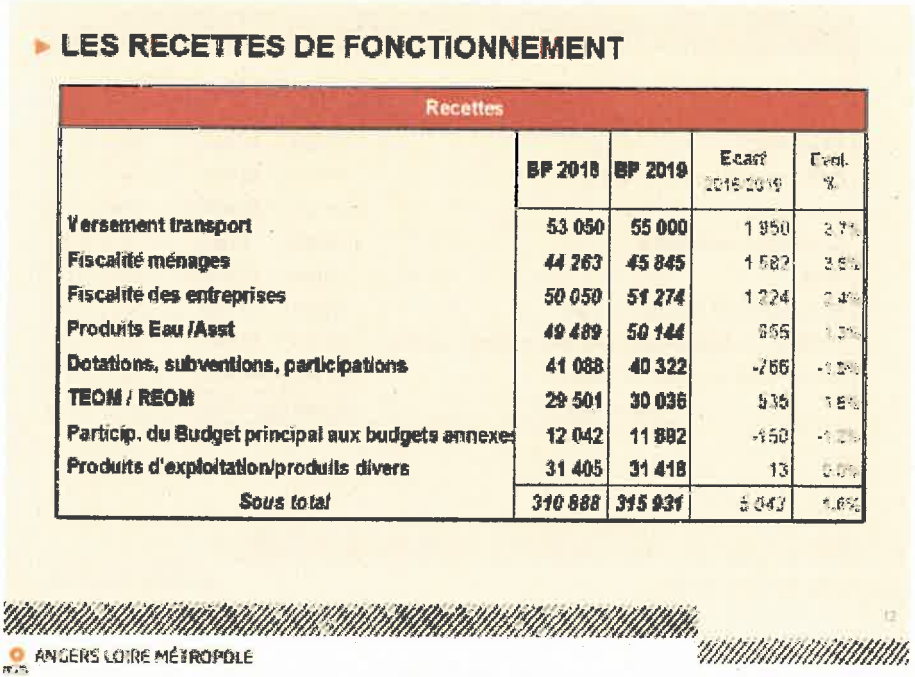

Recettes				
	BP 2018	BP 2019	Ecart 2018-2019	Evol. %
Versement transport	53 050	55 000	1 950	3,7%
Fiscalité ménages	44 263	45 845	1 582	3,6%
Fiscalité des entreprises	50 050	51 274	1 224	2,4%
Produits Eau /Asst	49 489	50 144	655	1,3%
Dotations, subventions, participations	41 088	40 322	-766	-1,9%
TEOM / REOM	29 501	30 036	535	1,8%
Particip. du Budget principal aux budgets annexes	12 042	11 892	-150	-1,2%
Produits d'exploitation/produits divers	31 405	31 418	13	0,0%
Sous total	*310 888*	*315 931*	*5 043*	*1,6%*

Vous pouvez voir ensuite la répartition entre les différentes recettes, avec une fiscalité dont nous pensons qu'elle va augmenter de 3,6 %. Vous avez le détail de la fiscalité des entreprises.

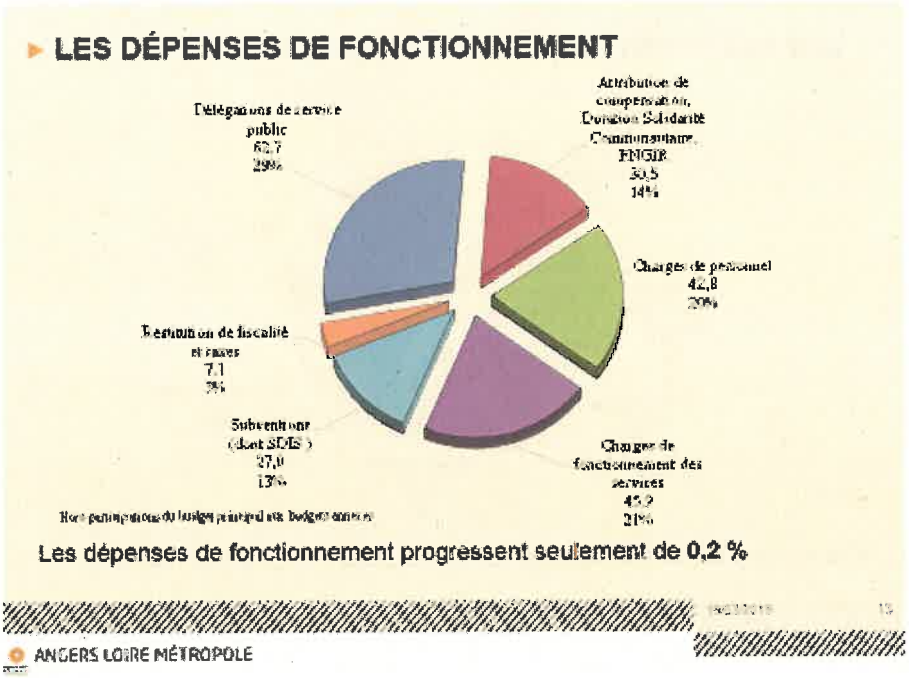

Vous avez aussi la répartition des dépenses de fonctionnement.

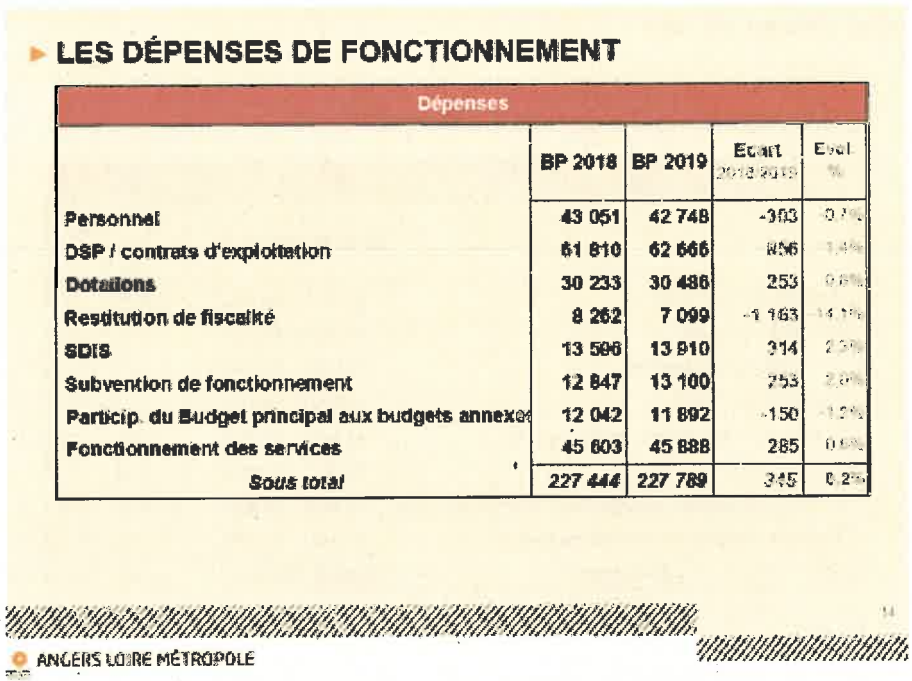

Concernant les dépenses de fonctionnement, vous avez aussi un petit zoom, avec - 0,7% sur les dépenses de personnel. Vous voyez aussi les contrats d'exploitation, les dotations et les différentes restitutions de fiscalité, comme le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

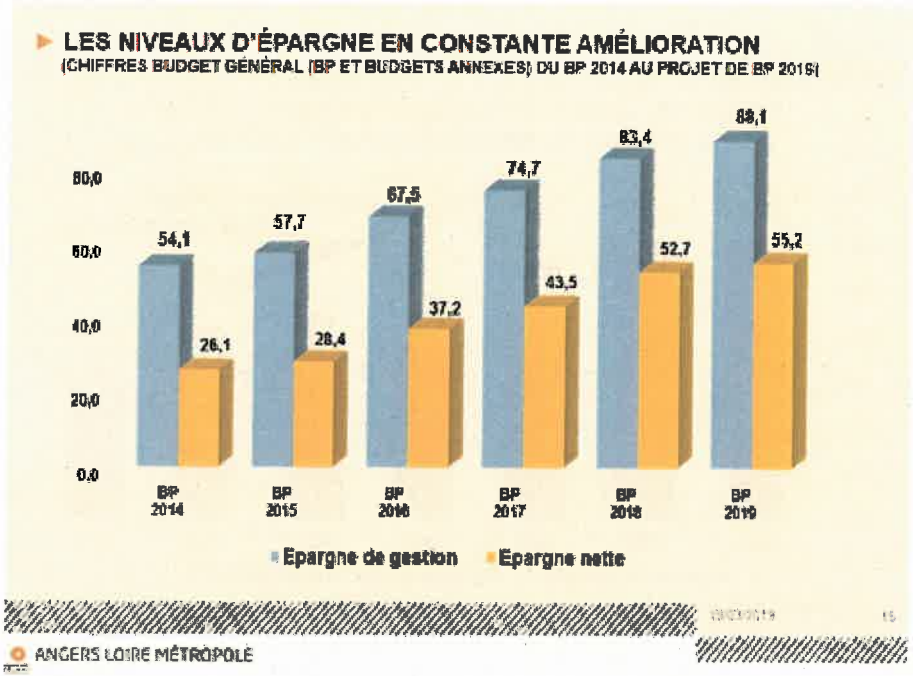

Le niveau d'épargne traduit ce que je vous ai dit tout à l'heure : tous budgets confondus, nous arrivons à 55 millions d'euros d'épargne nette en 2019, alors que nous étions partis à 26,1 millions d'euros en 2014. Cela montre quand même une progression tout à fait significative.

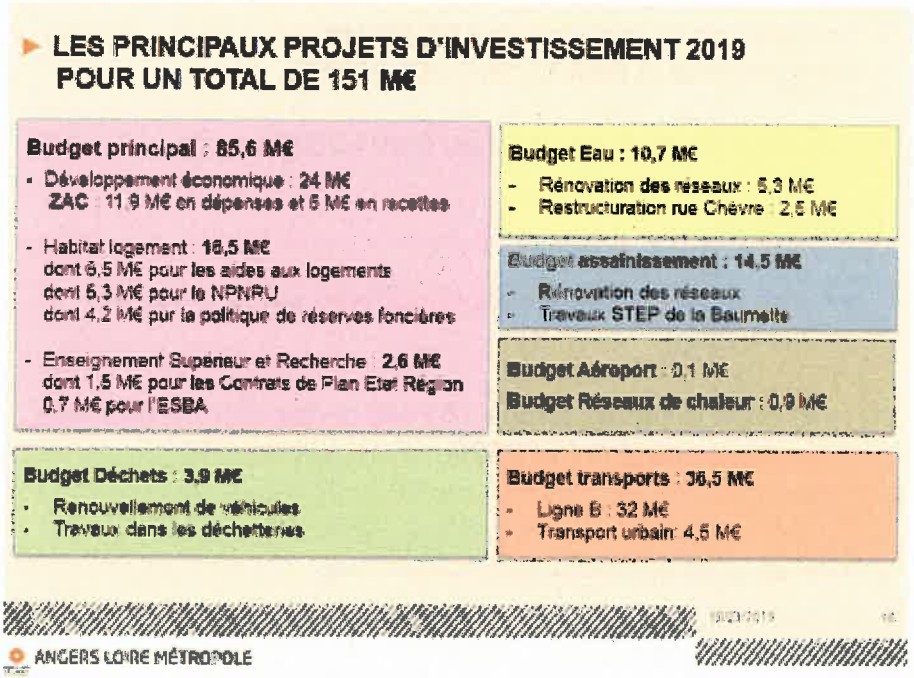

Vous voyez ensuite les principaux projets d'investissements pour 2019. Cela représente 85,6 millions d'euros sur le Budget Principal, avec un effort sur le développement économique, sur l'habitat et le logement. Nous vous avons ici transmis des sommes qui sont loin des 85,6 millions d'euros, mais vous avez aussi la voirie qui représente une dépense importante. Nous voyons à présent le Budget Eau, avec une augmentation des investissements, également sur l'assainissement. Et puis, vous voyez ensuite les différents budgets, comme le transport, avec 30 millions d'euros prévus pour les lignes B et C du tramway.

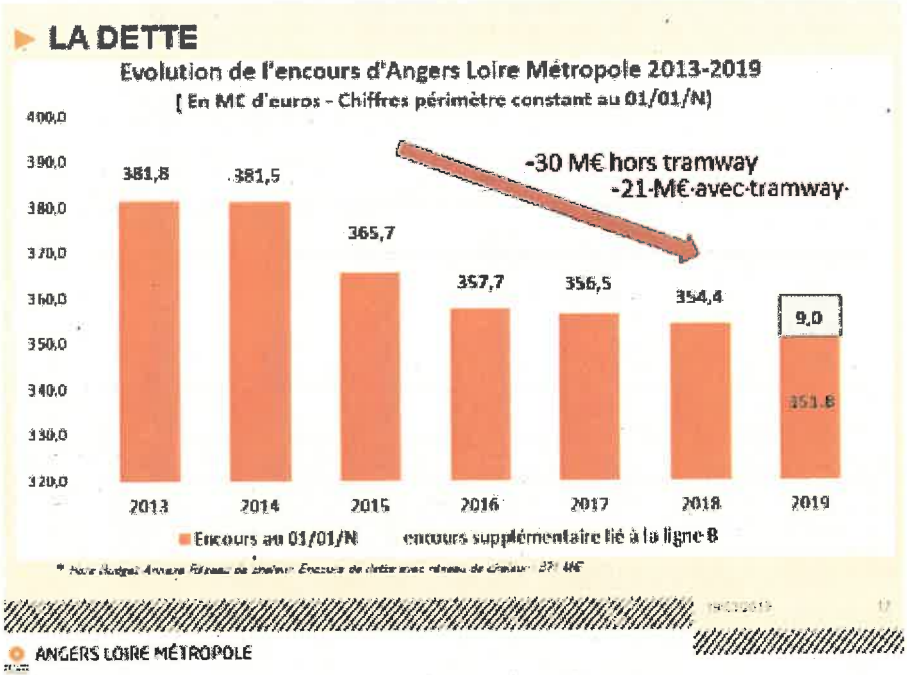

Nous passons à l'évolution de l'encours de la dette, avec cette diminution de près de 30 millions d'euros sur l'ensemble du mandat, hors dépenses sur le tramway.

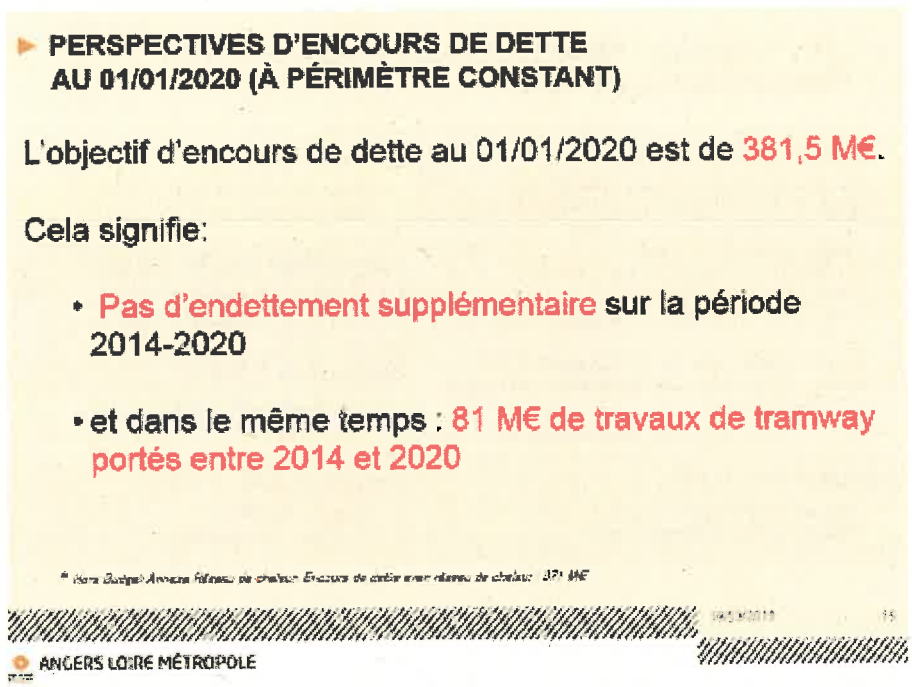

Vous avez aussi les perspectives d'encours de la dette. Nous n'avons pas d'endettement supplémentaire sur la période 2014-2020, y compris avec les travaux du tramway prévus.

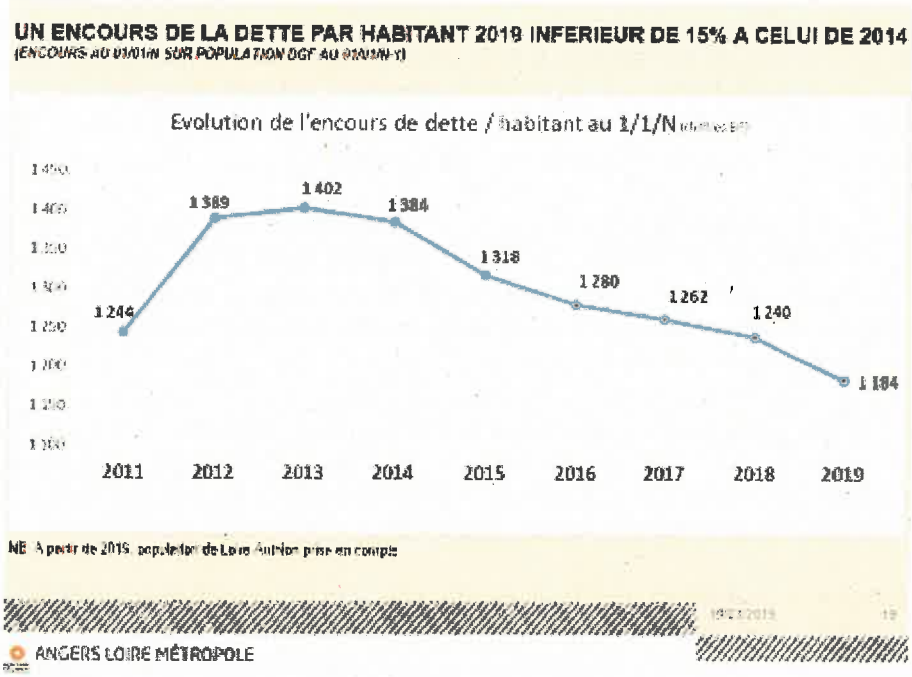

Je vous parlais de l'endettement par habitant. Je vais vous donner l'endettement exact des autres collectivités. Pour Rennes, l'endettement représente 1 400 €/habitant. Je crois que pour Le Mans, l'endettement représente 1 300 €/habitant, et pour Nantes, 1 200 €/habitant.

Monsieur le Président, voilà l'ensemble de ces orientations budgétaires. Je pense qu'elles sont très favorables pour notre collectivité et que cela permettra d'investir beaucoup, de donner du travail à nos entreprises et de montrer le dynamisme de ce territoire.

Monsieur le Président : Mes chers collègues, la parole est à ceux qui le souhaitent pour des orientations budgétaires dont je dois dire qu'elles sont assez proches du budget que nous envisageons de vous présenter dans un mois.

Il y a cependant une exception : nous avons basé le Budget Annexe des Transports sur une DSP (Délégation de Service Public) qui se terminera au 1er juillet. Nous aurons donc une décision modificative pour le Budget Transport. Elle sera particulièrement importante, puisque la deuxième partie de l'année se fera dans des conditions nouvelles par rapport au premier semestre. Je vous rappelle que nous aurons l'occasion lors d'un Conseil privé dans quelques jours de vous présenter les conclusions des analyses de notre jury sur les deux candidatures pour cette DSP. Indépendamment du choix, nous partirons sur des bases budgétaires plus favorables pour la collectivité que celles qui prévalaient jusqu'à maintenant. L'analyse ne doit pas s'arrêter à la question des finances. Elle repose aussi sur l'amélioration du service. Tous ces éléments feront l'objet d'une présentation détaillée dans quelques jours, mais j'attire votre attention sur le fait que l'intégration des résultats de cette nouvelle DSP pour le deuxième semestre améliorera ce Budget Primitif.

La parole est maintenant à ceux qui le souhaitent. M. TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Chers collègues, je pourrais le chanter, mais je vous épargnerai cela, un jour peut-être aurons-nous au sein de cette Communauté urbaine un débat sur ce qui pourrait parfaire la démocratie intercommunale. À mon sens, l'unanimité répétée sur des dossiers importants n'est pas toujours un signe de sa vitalité.

Il reste aussi indispensable de représenter les minorités politiques au sein de la Commission Finances, c'est-à-dire de la Commission permanente. Il reste aussi indispensable d'avoir probablement un jour un Débat d'Orientations Budgétaires qui proposerait plusieurs scénarii montrant les avantages et les inconvénients de chacun d'entre eux, ce qui permettrait de justifier le pluriel utilisé sur la diapositive actuelle à l'écran intitulée « Débat d'Orientations Budgétaires ».

Au lieu de cela, mais il faut bien l'admettre, et c'est caractéristique de la conception rabougrie de la démocratie intercommunale du Président de cette assemblée, nous avons un document qui est assez laudateur d'un certain nombre de choix. La bonne santé financière de notre Communauté urbaine est psalmodiée par le document et la présentation de ce soir. La méthode Coué utilisée nous dira à l'avenir si la santé financière est aussi bonne que cela.

Je formulerai quelques observations rapides sur le document qui nous est transmis, dans la mesure où nous y verrons peut-être plus clair lors du débat sur le Budget Primitif 2019. Monsieur le Président, vous avez déjà apporté un élément à propos de la DSP. Quoi qu'il en soit, les données présentées ce soir vont au-delà de la fin 2019, et chacun sait qu'à ce titre, elles ne sont que littérature.

Je voudrais évoquer la fiscalité et dire la chose suivante. Quand on échange sur la fiscalité avec des Angevins, je prends mon exemple avec mes voisins, ceux-ci considèrent que la fiscalité locale augmente. De fait, elle augmente, vous le savez tous ici, compte tenu des décisions du législataire dans la loi de finances de l'année. Dans le document, quand il est indiqué, je le cite : « *une absence de hausse de la fiscalité sur le mandat* », mes voisins ne me croient pas quand j'essaie de leur expliquer. Dans notre communication externe, il faudra peut-être plus clairement expliquer que nous avons décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition qui relèvent de la responsabilité de notre Communauté. C'est assez peu clair dans l'esprit de ceux que je rencontre, que ce soit dans la rue ou auprès de mes voisins.

Nous reviendrons sur nos politiques publiques lors du débat sur le Budget Primitif, mais il faut se rendre à l'évidence : nos résultats en matière de lutte contre le chômage ne sont pas bons. Nous avons un taux de sous-emploi qui se situe parmi les plus mauvais de la région des Pays-de-la-Loire. Nous verrons peut-être lors de l'examen du Budget Primitif les mesures qui seront prises par notre Communauté pour limiter cet effet.

À propos de l'investissement, tel qu'il est présenté avec le tableau du Programme Prévisionnel d'Investissements (PPI) du Budget Principal, je le dis très nettement : il est plutôt confus, pour tout un ensemble de raisons. Vous nous préciserez peut-être tout cela, en tous cas je l'espère. D'une part, nous n'avons aucun détail.
Par exemple, et pour en rester sur le terrain économique, il est prévu près de 24,5 millions d'euros en 2019 pour le développement économique et le tourisme. Que recouvrent ces sommes ? Que financent-elles ? Encore que, sur la présentation qui a été faite ce soir, j'ai cru apercevoir rapidement une diapositive qui nous en donnait le détail. Si nous étions membres de la Commission Finances, nous aurions pu analyser cette diapositive.

Ensuite, nous savons tous ici que les projections 2020-2021 sur ce tableau ne sont que des conjectures infondées, dans la mesure où une nouvelle équipe aura d'autres ambitions pour l'avenir de cette Communauté urbaine.

Je ferai une autre remarque sur ce tableau : quand nous comparons le tableau tel qu'il est présenté dans le document de ce soir et le tableau tel qu'il a été présenté lors du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2018, nous voyons que les chiffres sont très différents.
Par exemple, vous nous annonciez en 2018 près de 14 millions d'euros pour le développement économique et le tourisme pour 2019. Dans le tableau présenté ce soir, il est question de 24,5 millions d'euros pour 2019. À l'inverse, pour urbanisme et logement, aujourd'hui en 2019, vous nous annoncez plus de 16,5 millions d'euros, mais vous nous prédisiez en 2018 près de 26,5 millions d'euros pour

2019. Autant dire que nous chercherons en vain la sincérité des données budgétaires de ce tableau.

De la même manière, lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2018, vous nous annonciez pour 2019 un peu plus de 5 millions d'euros pour l'innovation, l'enseignement supérieur et la recherche. Lors du Débat d'Orientations Budgétaires de ce soir, vous nous annoncez seulement 2,6 millions d'euros pour 2019. J'ai quand même le sentiment que tous ces chiffres sur ce tableau n'engagent que ceux qui veulent y croire.

Enfin, vous indiquez à la page 15 du document distribué ce soir qu'il faut ajouter pour 2019, sur le budget PPI du Budget Principal, les reports d'investissements de 2018 pour un total de près de 11 millions d'euros. Quelles lignes du tableau cela concerne-t-il ? Quelles lignes du Programme Prévisionnel d'Investissements sont impactées ? Cette somme est-elle intégrée aux sommes figurant dans le tableau, présentées à la page 7 ? Ce sont des questions.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, vous expliquez qu'elles n'augmentent pas ou peu. À plusieurs reprises, vous affirmez que cela est dû aux efforts de gestion des services. C'est une expression qui est utilisée à plusieurs reprises, et il faut leur rendre hommage sur ce point. Encore une fois, s'il y avait une représentation de la minorité politique à la Commission permanente, nous vous aurions demandé un rapport exposant les réalisations de ces efforts de gestion, par exemple le nombre d'emplois supprimés, non renouvelés, ou transférés à l'une des Sociétés Publiques Locales.

En ce qui concerne l'emprunt, ce n'est pas dans les documents, mais Monsieur le Vice-Président en a fait état malgré tout. En ce qui concerne l'emprunt, notre volume d'emprunts s'élevait presque à 382 millions d'euros en 2014. Comme indiqué au bas de la première page du rapport sur la gestion de la dette, il sera de près de 376 millions d'euros en 2019. Comme vous l'avez précisé, Monsieur le Vice-Président, cela représente une stagnation de notre dette sur l'ensemble du mandat.
De deux choses l'une : soit il s'agit d'une légère baisse qui ne prépare pas les investissements à réaliser après 2020, soit nous considérons que la dette est maîtrisée, comme c'est indiqué à plusieurs reprises dans le document. Nous pourrions aussi admettre une amélioration de l'épargne, comme le précise le document. Dans ce cas, nous avions les moyens de financer et de réaliser le tramway avant 2020, mais peut-être qu'après 2020, nous aurons les raisons inavouées de ce report.

Tous ces éléments m'inspirent un proverbe, « *Tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle se brise* ». C'est une vieille expression que nous n'utilisons guère plus. J'ajouterai deux questions techniques. En Commission Finances, vous avez dû avoir une analyse de la seule réforme des finances locales prévues par la loi de finances pour 2019. Il s'agit de la réforme de la dotation d'intercommunalité. Il aurait été intéressant de pouvoir en mesurer les effets dans le document distribué, notamment sur nos finances et sur celles des communes.
Enfin, quel est le montant de la compensation financière du dégrèvement de taxe d'habitation pour 2019 ? C'est un chiffre très intéressant pour l'année en cours et les années à venir. Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le Président : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je passe la parole à Marc GOUA.

Marc GOUA : M.TAILLEFAIT a parlé des bases. Effectivement, la loi de finances les a revalorisées de 2,2 % pour l'année 2019. Il y aura donc effectivement un impact sur la feuille d'impôt de 2,2. Mais vous avez raison, nos concitoyens se posent des questions sur la fiscalité. Je ne ferai pas le procès d'autres collectivités, mais notre Communauté urbaine a plutôt été vertueuse.

Par contre, pour des raisons qui sont les leurs, qui peuvent se comprendre, mais dans lesquelles je ne rentrerai pas, d'autres collectivités ont augmenté très sensiblement la pression fiscale. Nous la retrouvons effectivement en bas de page. Je suis en train d'essayer de le faire chez moi, mais il est intéressant de comparer une fiche d'impôt foncier, puisque la taxe d'habitation va partir. Il est

intéressant de regarder quel montant les gens ont payé globalement, à la Ville et à Angers Loire Métropole. Nous nous apercevons que nous avons été plutôt vertueux.

Concernant la capacité de désendettement, elle est surtout due à l'augmentation importante de l'épargne de gestion. L'épargne de gestion est passée de 54,1 millions d'euros à 88,1 millions d'euros. C'est-à-dire qu'elle a progressé de 62,84 %. L'endettement en tant que tel n'a donc pas progressé. Il a légèrement baissé. Il est descendu de 381,8 millions d'euros à 351,8 millions d'euros, donc une baisse de 30 millions d'euros. Dans les années d'endettement, il y a le numérateur et le dénominateur. C'est donc surtout l'augmentation de l'épargne qui a entrainé cela.

M. TAILLEFAIT, vous avez parlé de l'emploi. Nous avons effectivement un taux qui n'est pas bon. Même s'il est en baisse légère, il n'est pas bon pour plusieurs raisons. Nous avons beaucoup des personnes que nous qualifions de justiciables de la politique de la ville dans nos quartiers de l'agglomération angevine, notamment sur Angers avec quelques quartiers, ou à Trélazé sur presque toute sa ville. Elles ont effectivement un handicap qu'il faut surmonter. À de nombreuses reprises dans cette enceinte, j'ai demandé à ce qu'il y ait une plus grande solidarité. À ce moment-là, tout le monde regarde ses chaussures.

Effectivement, il est bon de parler de la solidarité envers les anciens CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination). J'en suis conscient. Par contre, j'aimerais bien que nous nous posions dans cette assemblée la véritable question des jeunes. Ils sont plus nombreux dans les quartiers. Ils ont davantage de difficultés dans ces quartiers. Nous le voyons d'ailleurs, il suffit de regarder les résultats scolaires dans les différents quartiers de la Ville d'Angers et de celle de Trélazé. Monsieur le Président, je ne mets pas en doute les chiffres, mais je ferai un appel. Compte tenu des excellents résultats je pense qu'il serait possible de faire un effort de solidarité supplémentaire pour les quartiers, pas uniquement pour ceux qui sont dans la politique de la ville, mais aussi pour les demandeurs d'emploi.

Et puis, nous avons aussi un problème important. Cet après-midi, j'étais en train d'étudier le fichier de la Chambre de Commerce. Nous avons très peu d'industries dans notre agglomération. Ces personnes qui sont malheureusement au chômage seraient justiciables d'emplois industriels.
Nous avons ici deux bonnes nouvelles, même si cela ne relève pas de l'industrie. Elles sont arrivées au cours des derniers mois et des dernières semaines. J'espère qu'elles permettront de faire baisser le chômage. Voilà ce que je voulais dire ce soir, étant entendu que nous devons être prudents. Je participe à un groupe de travail national.

A priori, nous aurons peut-être enfin une réforme de la fiscalité locale. Je crois que nous en parlons depuis les années 1970. Celle-ci ira peut-être vers une plus grande solidarité. En effet, il faut que tout le monde sache que nous avons des convulsions dans ce pays. Heureusement que les habitants et les jeunes des quartiers ne se sont pas joints, parce que je crains que cela ait flambé. Il n'empêche que même s'ils ne le montrent pas sur les ronds-points, je peux vous assurer que ces gens ont de graves soucis.

Monsieur le Président : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je passe la parole à Véronique MAILLET.

Véronique MAILLET : Je serai tout simplement laudatrice, parce que je trouve satisfaisantes ces orientations budgétaires telles qu'elles viennent de nous être présentées.

Elles correspondent aux objectifs que nous nous étions fixés et aux objectifs de notre feuille de route. Je constate aujourd'hui que notre politique porte ses fruits. Comme l'ont dit Marc LAFFINEUR et Marc GOUA, le désendettement est tout à fait notable. Ce qui est très intéressant pour notre budget, ce sont les niveaux d'épargne qui sont en très forte progression. Le corollaire de tout cela est le fait d'avoir un niveau d'investissements extrêmement élevé sur ce mandat, puisque nous allons atteindre

les 620 millions d'euros d'investissements. En toute objectivité, je donne un satisfecit à ces orientations budgétaires.

Monsieur le Président : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je passe la parole à Michel BASLÉ.

Michel BASLÉ : Mes chers collègues, je voudrais répondre sur un point particulier soulevé par Antony TAILLEFAIT concernant le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche. L'effort de la collectivité ne faiblit pas, bien au contraire.

Il y a effectivement un delta entre ce qui a été annoncé en 2018 et ce qui est annoncé en 2019, mais il faut savoir que l'essentiel du soutien de la collectivité à l'enseignement supérieur et à la recherche est contractualisé avec la Région et l'État dans le cadre d'un Contrat de Plan État-Région qui porte sur 5 ans. Les opérations financées ne vont pas toutes à la même vitesse, et elles sont programmées de façon différente. Nous demanderons davantage pour certaines années. Il y aura un appel financier plus important. Pour d'autres années, c'est le cas pour 2019, certaines opérations ont pris du retard et n'entraînent pas d'appel de financement. Le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche ne se dément absolument pas.

Monsieur le Président : Vous n'avez pas d'autres demandes d'intervention ? Monsieur le Vice-Président.

Marc LAFFINEUR : Merci Monsieur le Président. Je voudrais d'abord répondre à M. TAILLEFAIT. Nous approchons des élections, et nous comprenons bien la position des uns et des autres.

Vous parlez de méthode Coué. Est-ce la méthode Coué qui permet de constater que l'épargne nette a doublé ? Est-ce la méthode Coué qui permet de constater que nous faisons 700 millions d'euros d'investissements ? Est-ce la méthode Coué qui permet de constater dans les comptes administratifs et dans les budgets que notre dette toxique a diminué ? Nous pourrions répéter cela. Je crois que je n'ai jamais parlé de diminution de la fiscalité. J'ai toujours dit qu'il n'y avait pas d'augmentation des taux et d'augmentation de la pression fiscale. Je suis suffisamment prudent et je connais suffisamment la revalorisation des bases pour cela.

Concernant la représentation des minorités, je ne sais pas si c'est un avantage ou si c'est un inconvénient, mais je dois être le plus ancien dans cette assemblée. Je me souviens de Jean MONNIER et de Jean-Claude ANTONINI qui, à chaque fois, ont bien fait attention de dire « *Attention, notre Communauté, c'est ici un syndicat de communes. Nous ne devons pas politiser cela* ». Ce sont justement les Maires et les collectivités qui se mettent d'accord sur une politique. C'est bien la raison pour laquelle ils ont toujours été défavorables et ils ont toujours empêché qu'il y ait une politisation et donc une représentation d'une minorité au sein de la Commission Permanente. Vous parlez de minorité, mais nous avons toutes les couleurs politiques dans notre Commission permanente. Je suis dans la droite ligne de ce que faisaient Jean MONNIER et Jean-Claude ANTONINI. C'est d'ailleurs ce qu'aurait continué à faire Frédéric BÉATSE s'il avait été Président de cette assemblée.

Pour continuer sur l'emploi, nous avons effectivement un taux de chômage encore trop élevé. Mais la première des choses, c'est d'abord le développement économique et la création des emplois. Nous lutterons contre le chômage dans notre collectivité en développant les emplois. Je crois que le bilan réalisé sur ces cinq dernières années est quand même très favorable sur ce sujet, mais il est vrai que nous avons un taux de chômage qui est encore trop élevé.

Sur le fait de réaliser le tramway, je voudrais quand même rappeler qu'il avait été prévu de réaliser la

deuxième ligne de tramway avec 25 % d'augmentation des taux de fiscalité. Il y avait quand même ce projet dans les cartons pour pouvoir réaliser cette ligne de tramway. Nous allons la réaliser sans augmenter la fiscalité, même si cela sera dans deux ans, mais nous aurons quand même réalisé près de 80 millions d'euros de travaux pour le tramway pendant ce mandat.

Concernant le fait que nous sommes sur les orientations budgétaires, ce n'est pas encore complètement réalisé. Ce n'est pas un budget. Vous aurez le détail de toutes nos réalisations et de tous nos investissements dans le budget que nous voterons dans un mois. Ici, nous en sommes aux orientations. Il est donc normal que ce soit un grand cadre de nos investissements. Je crois que j'ai répondu. J'ai peut-être oublié quelque chose.

Monsieur le Président : Merci d'avoir pris soin de me laisser une ou deux réponses, Monsieur le Vice-Président.

M. TAILLEFAIT, j'entends votre intervention. Mais au fur et à mesure, vous avez voulu utiliser cette vieille expression « *Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se brise* ». Elle pourrait s'appliquer à votre obsession à jouer les Cassandre en expliquant à chaque orientation budgétaire qu'il y a un doute sur la sincérité. Vous devez constater à chaque compte administratif que nous faisons mieux que ce que nous avions annoncé. Comme l'a dit Marc LAFFINEUR, à l'approche de la fin du mandat, vous nous dites maintenant que ce sera peut-être bien jusqu'à la fin du mandat, mais ce sera sûrement moins bien sur le suivant.

Sur la méthode, je suis désolé de vous dire que nous avons eu ce débat en Commission permanente. Nous avons décidé de ne pas changer la composition de cette Commission permanente. Comme Marc LAFFINEUR vient de le rappeler, nous avons décidé que la continuité de ce qui s'est fait dans cette assemblée, avec une représentation des communes, mais pas des minorités de ces communes, était la règle sur lequel nous voulions continuer à avancer, pas plus que nous ne souhaitions qu'il y ait de groupes politiques formellement constitués dans cette assemblée.

J'ai la faiblesse de penser que, quand bien même vous auriez une place au sein de cette Commission Finances, vous viendriez ensuite nous expliquer que votre degré d'information serait plus élevé si vous étiez vous-même le Vice-Président chargé des Finances, voire même que la présidence vous permettrait d'avoir une vision exhaustive et globale. Rassurez-vous, la place sera vacante dans quelques mois. Tous les espoirs sont donc permis.

Je me désole que vous n'arriviez pas à convaincre vos voisins. C'est quand même souhaitable quand on s'engage en politique, mais je comprends en revanche que vous ayez des difficultés compte tenu de la grande complexité sur la fiscalité, et en particulier de l'abus de langage. Il m'arrive aussi de l'employer. Cela consiste à dire que nous n'avons pas augmenté les impôts, alors qu'il faudrait effectivement dire que nous n'avons pas augmenté les taux. Même quand on l'écrit, il peut arriver de simplifier les choses en les disant de cette manière.

Nous n'avons pas singularisé aujourd'hui le chiffre du dégrèvement de la taxe d'habitation, puisque nous faisons comme si nous avions une compensation à l'euro près. Nous prenons plutôt l'engagement de faire une information ex-post, quand nous aurons les chiffres par rapport à ce qu'ils auraient dû être. Nous jouons donc le jeu, en inscrivant aujourd'hui une somme qui est le produit théorique de la taxe d'habitation sur la base de notre taux, en considérant que nous aurons la compensation à l'euro près.

Je vous le répète, mon inquiétude ne porte pas sur les premières années. Le sujet que nous aurons collectivement, nous les élus locaux, sera plutôt qu'au gré des alternances, voire même une fois que la phase de dégrèvement sera effective, l'État n'a pas la tentation de modifier les règles, puisque c'est maintenant lui qui paye. Quels que soient l'attachement, la conviction, la fidélité que nous avons par rapport à un parti politique, la tentation sera immense.

Nous voyons tous les ans les notes de Bercy qui explique qu'il s'agit d'un moyen de faire des économies sans impacter les gens. À n'en pas douter, ce sera une suggestion d'arbitrage qui arrivera tous les ans. Je vous invite à vous rappeler de l'argument ultime sur la suppression de la taxe professionnelle parce que, de dégrèvement en dégrèvement décidé par des gouvernements, nous avons un jour entendu le Président de la République et les arguments évoqués par les Ministres des Finances. Ils disaient qu'un impôt payé à plus de 50 % par l'État n'est plus un impôt local. Je vous laisse imaginer ce qui pourrait se dire le jour où nous déclarerons qu'un impôt qui est payé à 100 % sur le budget de l'État n'est plus un impôt local. Nous n'en sommes pas là aujourd'hui, mais la question se pose.

Sur les investissements, Michel BASLÉ vous a répondu. Il est vrai que nous avons quelques retards de décaissements. Vous savez que nous payons sur la base du service rendu. Nous anticipions le fait d'avoir environ 5 millions d'euros d'appels de fonds, par exemple sur le Contrat de Plan État-Région. Nous n'en avons que 2,6 millions d'euros. Nous aurons peut-être vocation à corriger ce montant en cours d'année, mais à la minute où nous vous parlons, c'est la somme qui nous a été indiquée.

Sur le Plan Pluriannuel d'Investissements, cela ne remet pas en cause le fait que nous aurons la totalité des sommes à payer, mais cela décale le moment où nous devrons les verser. Ensuite, quelques écarts ont été évoqués, par exemple le fait que nous avons des inscriptions plus élevées sur le développement économique. Mais cela tient aussi à la reprise par la Communauté urbaine des zones économiques et des zones artisanales, pour lesquelles il y a des compensations aux communes. Il y a des recettes affectées en face qui font que l'effort réel et le solde d'efforts financiers au titre du développement économique sont assez proches de ce que nous avions indiqué il y a un an. Nous avons davantage de retours des avances que nous avons éventuellement pu verser pour une partie de ces zones d'activités économiques. Nous avons aussi davantage de décaissements.

Le tableau que vous indiquez, en particulier pluriannuel, n'est pas forcément très lisible, puisque vous avez une colonne en bleu sur les dépenses et une colonne en vert sur les recettes affectées. Il faut additionner les deux pour connaître le montant global des investissements faciaux sur lequel nous sommes sur le point de nous engager. La lecture sera beaucoup plus simple quand la totalité des opérations sera présentée le mois prochain. À ce stade, vous avez les masses et les orientations globales.

Vous m'avez posé une question en ce qui concerne les reports d'investissements. Nous aurons l'occasion de les présenter au compte administratif. Je peux vous dire que les investissements reportés sont couverts par des recettes reportées et qu'il y a un delta, avec davantage de recettes que de dépenses. Il viendra améliorer la présentation des chiffres qui vous sont donnés, mais nous avons en particulier décalé un emprunt.

Nous avons vu que nous n'en avions pas besoin sur l'année en cours, parce que nous avons des factures qui arrivent un peu plus tard que prévu. Ici aussi, l'ensemble du détail de ce qui est présenté le sera à l'occasion du compte administratif. Il vous permettra d'avoir une vision consolidée de ce qu'a été l'année en cours. Cela ne remet pas en cause la totalité des sommes engagées sur le mandat. Cela remet parfois leur temporalité à un trimestre près.

Vous m'avez posé une question sur les emplois. La réponse est à la page 24 du rapport annexé sur les ressources humaines. Pour répondre de manière précise à votre question, depuis le début de ce mandat, il y a 20,5 postes de moins au 1er janvier de cette année qu'il n'y en avait quand nous sommes arrivés en responsabilité à l'Agglomération. J'arrive sur le tramway. J'arrive à une conclusion sensiblement différente de la vôtre. Pour dire les choses de manière simple, imaginons que nous ayons une dette stable, ce qui est la perspective haute au 1er janvier. Elle sera peut-être un peu en dessous de ce qu'elle était au 1er janvier 2014, mais elle sera au maximum ce qu'elle était au 1er janvier 2014. Dans cette période, nous aurons financé 81 millions d'euros pour la deuxième ligne de tramway.

Si nous avions fait la totalité de la ligne pour 2020, cela voudrait dire qu'il faudrait ajouter en emprunts l'intégralité du delta, puisque par définition, nous avons vu jusqu'où nous pouvions aller sur la capacité

d'autofinancement, sauf augmentation des taux de fiscalité. Si j'avais voulu faire tous les travaux sur la période dont nous parlons, il aurait fallu que nous dépensions environ 250 millions d'euros, hors actualisations et hors appels d'offres. Cela signifie qu'il conviendrait de rajouter 170 millions d'euros à la somme qui vous est présentée en y retranchant la quarantaine de millions d'euros de subventions que nous n'avons pas encore perçus. Cela crée un delta de 130 millions d'euros.

Notre choix de lisser ce projet répondait à deux objectifs. Le premier objectif portait sur le montant de la dette. Cela consistait à dire qu'il était souhaitable que nous étalions les choses dans le temps pour ne pas trop impacter la dette. Le deuxième objectif porte précisément sur la capacité à rembourser cette dette. Pour être capable de rembourser cette dette, vous savez que nous sommes sur un Budget Annexe. Par conséquent, il faut soit apporter une subvention depuis le Budget Principal vers le Budget Transport, soit dégager des recettes au niveau du Budget Transport afin de vous permettre de couvrir les annuités d'emprunt des dépenses liées au tramway.

Le chiffre de 25 % d'augmentation de la fiscalité intercommunale, c'était la stricte analyse qui consistait à projeter une augmentation de l'épargne pour couvrir l'annuité de la dette. Notre choix achèvera d'être éclairé dans un mois. Il consistait à dire qu'il n'était pas question que nous augmentions la fiscalité. Pour ce faire, nous réaliserons donc plusieurs choses.
D'une part, nous essaierons de dégager des marges de manœuvre et d'augmenter l'épargne du Budget Principal, au cas où nous aurions besoin d'en transférer une partie au Budget Transport.
D'autre part, nous allons nous efforcer de maîtriser les dépenses de ce même Budget Transport. C'est bien pour cela que l'attribution de la DSP et le niveau financier auquel nous allons sortir seront cruciaux pour savoir si nous sommes capables de tenir ce pari.
Marc LAFFINEUR a peut-être un peu vendu la mèche ce soir, mais j'aurai l'occasion de vous montrer dans quelques jours de quelle façon nous réaliserons cette deuxième ligne sans augmenter les taux, et la pression fiscale au sens large. Au contraire, ce budget est une validation supplémentaire qui montre que nous avons bien fait de lisser la réalisation de ce tramway pour éviter un à-coup fiscal. De surcroît, cela aurait déjà été difficile à valider il y a trois ans, mais cela me semblerait encore plus complexe à réaliser aujourd'hui. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point.

J'ai entendu les propos de Marc GOUA. Je veux partager avec lui plusieurs choses. D'abord, sur le taux de chômage. En fait, au sujet des 1 600 emplois que nous avons pu annoncer l'année dernière, nous en avons 600 qui arriveront sur la plateforme logistique d'Action au début de l'année 2020. Vous savez que nous sommes sur une montée en puissance. Il faudra que nous attendions une année avant de voir apparaître, dans les chiffres de l'emploi, les annonces qui ont été faites au deuxième semestre de l'année qui vient de s'écouler. Nous aurons une vraie difficulté que je veux partager devant vous.

Elle vaut pour la Communauté urbaine par rapport au reste du territoire, et elle vaut aussi pour les quartiers populaires par rapport aux autres quartiers, quelles que soient les villes dans lesquelles nous nous plaçons. Nous avons pu longuement échanger avec le Maire de Trélazé sur la question, parce que ce qui est vrai pour Trélazé est vrai pour Monplaisir, mais c'est aussi vrai pour Belle-Beille et pour d'autres quartiers. Pour la plupart d'entre eux, ce sont autant de communes de Trélazé, puisque l'unité de 10 000 représente Belle-Beille, Monplaisir, ou encore deux fois la Roseraie.

Le premier sujet est que quand des gens de ces quartiers trouvent des emplois, une des premières choses qu'ils font, c'est de déménager. Facialement, alors que nous avons des statistiques sur les personnes que nous pouvons accompagner pour retrouver un emploi, elles ont le désir de quitter le quartier, qui est lui-même parfois vécu comme une forme de stigmatisation urbanistique, ou en tout cas une assignation à résidence. Cela engendre le fait que la signature du CDI (Contrat à Durée Indéerminée) s'accompagne d'un déménagement. Qui vient dans ces mêmes logements ? Généralement, ceux qui sont les plus fragiles et les moins à même de faire la fine bouche sur une affectation de logement social. Ils se dépêchent de prendre ces logements, avec un autre souci.

En effet, il y a une vraie disparité des aides facultatives de nos CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) à l'échelle de l'agglomération, mais même plus largement, ceux qui sont les plus en difficulté

ont intérêt à venir dans les villes où les mobilités sont les plus efficaces. Je pense à ceux qui n'ont pas le permis, qui n'ont pas la voiture ou qui n'ont pas les moyens d'en avoir. Ensuite, ils viennent là où les services et les mesures d'accompagnement social sont potentiellement les plus élevés. Vous avez donc à la fois des gens qui quittent ces quartiers parce qu'ils ont la possibilité financière de le faire, et d'autres qui, parce qu'ils sont dans des situations de précarité, rejoignent des secteurs dans lesquels les taux de services sont les plus élevés.

Quand nous avons les yeux braqués à l'échelle d'un quartier, nous ne voyons pas forcément ce qui peut constituer une amélioration créée par des créations d'emplois à une échelle plus large qui peut être celle de l'aire urbaine ou à défaut, celle du territoire métropolitain ou de la Communauté urbaine. C'est ce qui explique que vous pouviez vous réjouir des résultats de votre cellule « emploi » et vous apercevoir qu'au fur et à mesure que vous trouvez des emplois à des personnes, elles cessent d'être les habitants du secteur dans lequel vous faites des efforts. Cela ne veut pas dire qu'il faut arrêter de faire des efforts. Cela veut dire qu'il ne faut pas avoir une focale trop restrictive à l'échelle de ces quartiers et être capable d'avoir une vision un peu élargie. Voilà ce que je souhaitais indiquer.

Enfin, j'ai entendu les propos de Véronique MAILLET. Je l'ai trouvée assez objective, et je terminerai sur ce point. Si nous avions voulu être laudateurs, nous aurions peut-être pu insister sur le fait qu'au-delà des services auxquels nous rendons hommage, les élus ont pris les bonnes décisions. Je n'ai pas lu ce type de propos dans le rapport qui vous a été présenté. Nous n'avons pas insisté sur ce qu'auraient été des orientations politiques ou des décisions prises dans des domaines potentiellement clivants. Que dit le rapport ? Il indique que la capacité de désendettement s'améliore, que l'épargne a doublé, que nous augmentons nos investissements de plus de 10 %, que nous tenons nos dépenses de fonctionnement, que la dette a baissé, et tout ceci sont des réalités objectives.

Je comprends qu'il vous reste comme porte de sortie l'argument qui consiste à dire « *C'est bien, mais vous verrez, ce ne sera pas bon après-demain. C'est la raison pour laquelle il faudra éventuellement dans quelques mois donner un coup de barre dans un sens ou dans un autre* ». Sur la base de ce rapport, je ne pense pas qu'il y ait matière à lancer un débat électoral. Je ne doute pas que vous aurez d'autres occasions et d'autres sujets sur lesquels vous saurez le faire. Je ne pense pas que ce soit sur les orientations budgétaires 2019 qu'il y ait beaucoup de prises pour faire en sorte de multiplier les critiques.

Ce ne sont pas des propos que je tiens à titre personnel, mais auxquels j'associe l'ensemble de l'assemblée : je voudrais remercier les services, et tout particulièrement la Direction des Finances. Je ne dirai pas qu'elle est confuse, mais la lecture de ces tableaux est parfois abrupte, y compris compte tenu du nombre de Budgets Annexes qui ont augmenté avec les réseaux de chaleur et les lotissements économiques au cours de ce mandat. La lecture peut être complexe, il y a pour autant une volonté de pédagogique dans la façon de présenter les choses. Cela tient beaucoup à la qualité de nos collaborateurs. Je les remercie évidemment particulièrement, tout comme l'ensemble des directions, puisque la présentation des orientations budgétaires est la dernière étape avant le budget.

Nous sommes cependant quatre mois après les arbitrages budgétaires qui ont amené à un mois et demi d'arbitrages, d'allers et retours, de rencontres, de propositions et de contre-propositions cet automne.

Mes chers collègues, voilà ce que je pouvais vous indiquer. Il n'y a pas de vote à proprement parler sur les orientations budgétaires, simplement le constat fait ensemble que nous avons pu échanger sur la base de ces orientations.

Je vais donc vous demander de me donner acte du fait que le DOB a eu lieu. Je vérifie que personne n'est contre le fait de constater que le débat a eu lieu et que personne ne s'abstient de donner acte. Je vous remercie pour cette unanimité.

DEL-2019-11: Le conseil donne acte

***

Dossier N° 2

Délibération n°: DEL-2019-12

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Eclairage public

Réseau d'éclairage public - Réparations, rénovations, extensions et maintenance préventive - Versements de fonds de concours et contributions au SIEML

Rapporteur : Marc LAFFINEUR

EXPOSE

Le SIEML (Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine-et-Loire) a défini, dans son règlement financier, les conditions de versements des fonds de concours en fonction de la nature des travaux et du reversement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) prélevées sur le territoire des communes.

Il s'agit, par cette délibération, d'autoriser les versements au SIEML :

- D'une contribution annuelle relative à l'accès au service et à la maintenance préventive de réseaux d'éclairage public,
- D'un fonds de concours correspondant aux différents travaux de réparation, de rénovation et d'extension sur le réseau d'éclairage public engagés sur le territoire en 2019.

Pour les dépannages, les fonds qui seront versés correspondront aux interventions réalisées entre le 1er septembre 2017 et le 31 août 2018 au titre de 2018 et à celles comprises entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019 au titre de 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le règlement financier du SIEML,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 février 2019
Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 22 janvier 2019

DELIBERE

Approuve les versements au SIEML, pour les montants maximum suivants :

- Au titre de contribution annuelle :
  - Prestations de maintenance préventive et d'accès au service : 295 000 €

- Au titre de fonds de concours :
  - Travaux de rénovation des installations : 600 000 €
  - Travaux d'extension de réseau : 100 000 €
  - Travaux de réparations des installations existantes : 135 000 €
  - Prestations de dépannage au titre de 2018 : 121 902,46 € et au titre de 2019 : 135 000€

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

***

Marc LAFFINEUR : Il s'agit d'un rapport que nous passons chaque année pour l'éclairage public. Il s'agit des avances que nous faisons au Syndicat Intercommunal d'Énergie de Maine-et-Loire.

Pour les travaux de rénovation des installations, nous sommes sollicités à hauteur de 600 000 €. Pour les travaux d'extension de réseaux, il s'agit de 100 000 €. Pour les travaux de réparation des installations existantes, nous sommes sollicités à hauteur de 135 000 €. Pour les prestations de dépannage, nous sommes sollicités à hauteur de 121 902,46 € au titre de 2018 et 135 000 € au titre de 2019.

Monsieur le Président : Je vais maintenant nous inviter à voter sur le rapport et les chiffres qui viennent de nous être donnés par Marc LAFFINEUR concernant les enfouissements de réseaux. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

DEL-2019-12: Le conseil adopte à l'unanimité

***

POINT POUR INFORMATION - Débat sur le Règlement Local de Publicité intercommunale (RLPi)

***

Daniel DIMICOLI : Monsieur le Président, mes chers collègues, il m'appartient de vous présenter un document que vous connaissez parfaitement bien, puisque vous en avez débattu dans vos communes. Je parle du débat sur les orientations du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi). Nous devons en débattre aujourd'hui, après vos discussions dans les communes, suivant ainsi le déroulement de la procédure. Je rappelle que ces orientations représentent un peu le parallélisme entre le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) et ce Règlement Local de Publicité intercommunal.

Les principes et objectifs du Règlement Local de Publicité intercommunal sont affichés. Ils offrent la possibilité de renforcer les règles nationales existantes en matière de publicité extérieure pour tenir compte des enjeux locaux, donc de permettre aux Maires d'avoir la maîtrise de la réglementation sur leur territoire. Ce règlement permet d'harmoniser les règles de la publicité des enseignes et des pré-enseignes à l'échelle du territoire pour plus de cohérence et de lisibilité. Vous avez 3 exemples de publicité. Sur la photo du haut, vous voyez notamment une pré-enseigne qui annonce un commerce.

L'enseigne est quant à elle affichée sur le commerce.

La finalité du RLPi est d'arriver à un équilibre entre le développement économique et la liberté d'expression, avec la protection du cadre de vie. Les principaux objectifs du RLPI d'Angers Loire Métropole que nous avons déjà envisagés sont :

1) de préserver le patrimoine architectural et naturel et le cadre de vie ;

2) d'instaurer des règles d'insertion qualitatives des enseignes et maîtriser leur impact ;

3) de définir les règles pour maîtriser la publicité dans les secteurs sensibles ;

4) de réglementer les nouvelles technologies, notamment le numérique qui se développe de plus en plus ;

5) d'adopter les règles locales existantes aux évolutions législatives et les harmoniser.

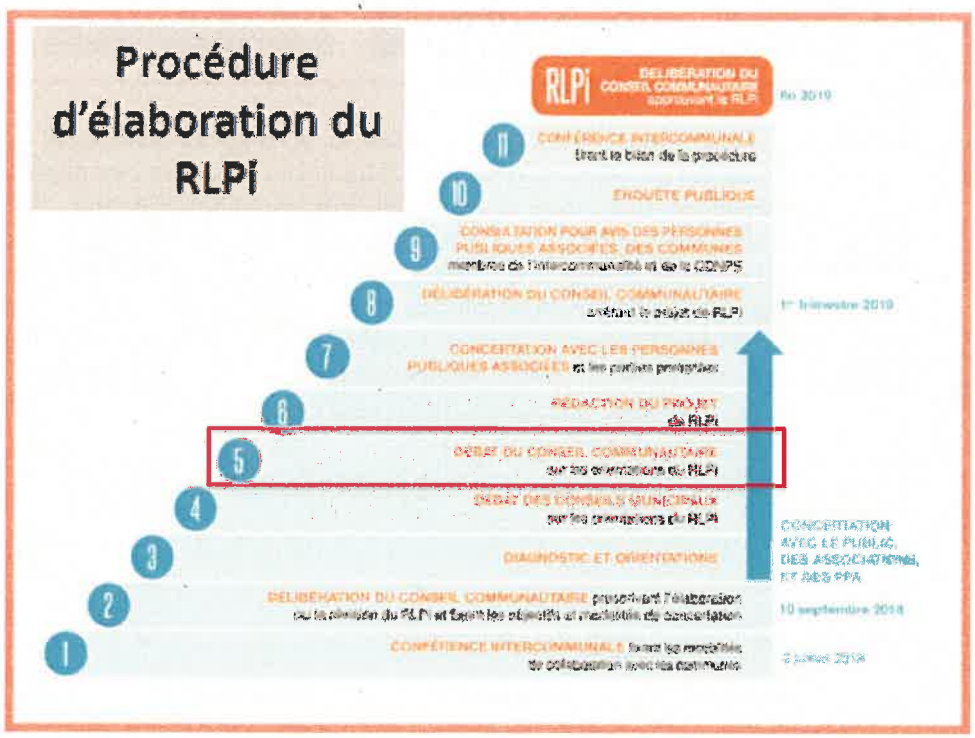

Nous vous rappelons la procédure d'élaboration de ce règlement. Cela a démarré le 2 juillet 2018. Nous avons eu une conférence intercommunale. Nous avons ensuite eu une délibération du Conseil de communauté en septembre 2018. Il y a ensuite eu une concertation avec le public, les associations, et les personnes publiques associées, avec les diagnostics et les orientations. Les débats dans les Conseils municipaux, dont j'ai parlé tout à l'heure ont suivi.

Nous en sommes au stade du débat du Conseil de communauté, sachant que la procédure se poursuivra ensuite par la rédaction du projet, la concertation avec les personnes publiques associées et la délibération du Conseil communautaire à la fin du premier trimestre 2019. Nous aurons ensuite la consultation pour avis des personnes publiques associées des communes, l'enquête publique, la conférence intercommunale qui tirera le bilan de la procédure, et nous délibérerons sur ce projet fin 2019, dans la mesure où il doit être approuvé théoriquement avant le 30 juin 2020. Si ce n'est pas fait, le règlement national s'appliquerait.

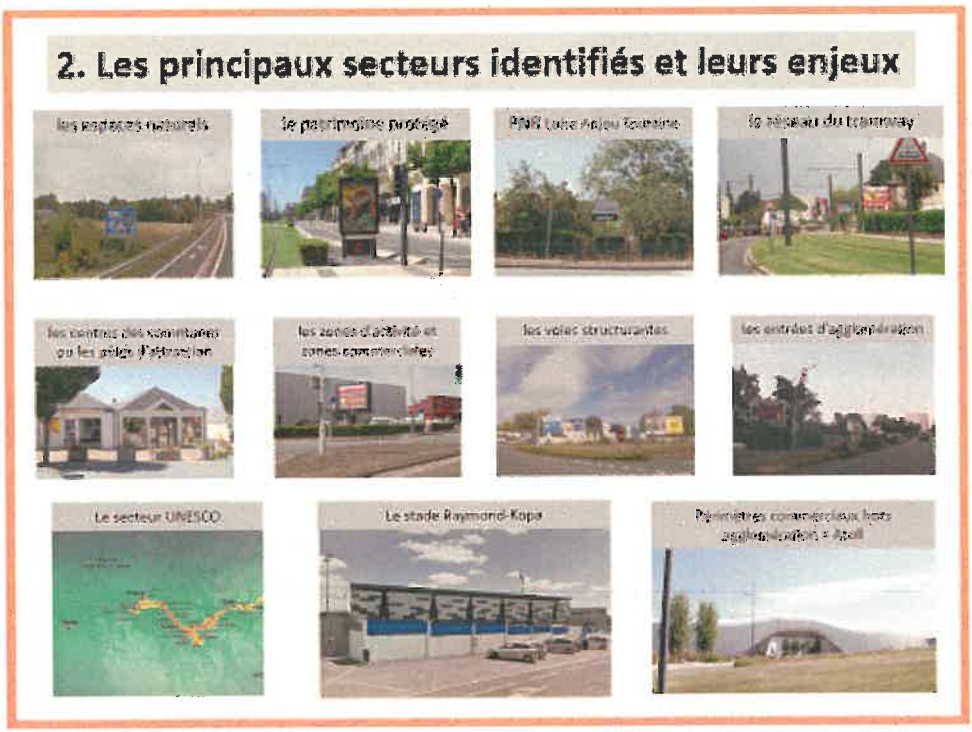

Les principaux secteurs identifiés et leurs enjeux sont affichés. Je les rappelle rapidement : les espaces naturels, vous avez un bel exemple de ce qu'il ne faut pas faire avec un panneau en pleine nature ; le patrimoine protégé, notamment le SPR (Site Patrimonial Remarquable) d'Angers, futur secteur sauvegardé ; le PNR (Parc Naturel Régional) de Loire-Anjou-Touraine ; le réseau du tramway ; les centres des communes ou les pôles d'attraction ; les zones d'activités et commerciales, qui sont évidemment celles où les enseignes et la publicité sont les plus présentes ; les voies structurantes ; les entrées d'agglomérations, je prends l'exemple de la voie sur berges à Angers avec une panoplie de panneaux pas très esthétiques ; le secteur UNESCO particulièrement protégé ; le stade Raymond-Kopa ; et les périmètres commerciaux hors agglomérations. Nous prenons notamment ici l'exemple d'Atoll.

Les principales orientations pour les publicités sont : limiter la densité ; identifier les secteurs pouvant accueillir ou non de la publicité numérique, c'est un sujet très sensible au niveau du monde associatif ; supprimer la publicité dans les espaces verts, avec cet exemple que vous avez sous les yeux et qu'il ne faut pas maintenir ; organiser et maîtriser la publicité aux entrées de villes, vous retrouvez ce que je vous disais tout à l'heure sur la voie sur berges ; encadrer les abords du tramway ; réduire et harmoniser la surface des dispositifs ; exiger une qualité de matériels et d'entretien ; et accepter raisonnablement la publicité sur le mobilier urbain, notamment dans les sites protégés.

Pour les enseignes, il faut poursuivre la politique de respect de l'architecture. Vous avez ici un exemple d'un excellent respect de l'architecture et de l'esthétique avec cette boulangerie-pâtisserie, comme pour la pharmacie à côté, notamment au travers de lettres découpées. Il s'agit aussi d'encadrer

les enseignes en toitures. C'est une des enseignes les plus anciennes du territoire, mais elle est très en relief. Il s'agit aussi de fixer la forme et les dimensions des enseignes scellées au sol, de manière à ne pas avoir de répétition de ces enseignes dans de nombreux endroits. Il est aussi question de réguler le nombre d'enseignes perpendiculaires et d'accompagner leur implantation.

Vous voyez ici une foison d'enseignes sur un bar-tabac assez impressionnante. Il faudra que nous arrivions à le réduire. Enfin, il faut encadrer les dimensions des enseignes numériques et les secteurs où elles seraient admises.

Voilà les schémas que je voulais vous présenter, et que vous connaissez déjà particulièrement bien. Monsieur le Président, je vous propose que le débat soit engagé et acté.

Monsieur le Président : Mes chers collègues, la parole est désormais à ceux qui le souhaitent. La parole est à Marc LAFFINEUR.

Marc LAFFINEUR : Je crois que nous ferons ici un acte important. En effet, c'est aussi une politique environnementale extrêmement forte dans les décisions que nous prenons aujourd'hui.

De nombreuses communes l'avaient déjà fait d'ailleurs précédemment. Nous comprenons bien que le développement économique engendre de la publicité, et ce n'est pas être contre la publicité que de mettre un règlement. Il faut aussi en même temps pouvoir préserver certains sites pour faire en sorte d'organiser les choses et d'avoir une pollution visuelle la moins forte possible. Ce règlement répond à cela. Il sera donc maintenant intercommunal, et décidé par la Communauté urbaine. Nous pourrions peut-être d'ailleurs aller un peu plus loin encore, notamment sur la fiscalité de ces panneaux publicitaires. Nous pourrions peut-être petit à petit parvenir à harmoniser cette fiscalité entre toutes les collectivités.

Je crois que ce serait ici aussi une avancée importante, sachant qu'il y a quelquefois quelques oublis, puisque c'est ici volontaire. Chaque entreprise doit faire ses déclaratifs, mais il ne faut pas oublier que des amendes extrêmement fortes peut-être quand même être appliquées si cela n'est pas fait. Je crois que l'harmonisation que nous pourrions réaliser entre nous permettrait de pouvoir encore améliorer cette politique environnementale.

Monsieur le Président : Mes chers collègues, avez-vous des questions ou des interventions ? Je n'en

vois pas. M. DIMICOLI.

Daniel DIMICOLI : Monsieur le Président, je vous remercie pour votre approbation de ces orientations, puisque vous les avez déjà approuvées dans vos communes et vous renouvelez cette approbation. Merci de votre silence apparemment unanime.

Monsieur le Président : Pouvez-vous nous indiquer la suite des opérations ?

Daniel DIMICOLI : Nous sommes aujourd'hui en train de rédiger le règlement lui-même. Nous avons évidemment un comité de pilotage qui gère cette procédure. Nous descendons dans le règlement, et vous avez ici des consultations réalisées au niveau communal. Un bureau d'études a dû venir sur votre territoire, pour ceux qui sont concernés au premier chef. Nous avançons donc dans cette réglementation.

La rédaction du projet est en cours. Nous devrons délibérer sur le règlement lui-même à la fin du premier trimestre 2019, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Pardonnez-moi, je n'ai pas été assez précis dans ma question. Nous allons délibérer à la fin du premier trimestre. Nous allons ensuite consulter les personnes publiques associées. Nous allons ensuite arrêter le règlement en toute fin d'année 2019.

Daniel DIMICOLI : Après l'enquête publique.

Monsieur le Président : Mais concrètement, entre le moment où nous délibérerons et le moment où notre règlement va s'appliquer, quel est le délai pour que les entreprises concernées se mettent aux normes ? J'aurais dû être plus précis dans ma question, pour que nous puissions potentiellement ajuster certains dispositifs financiers.

Daniel DIMICOLI : Cela dépend. Soit il s'agit d'enseignes, soit il s'agit de publicités. Au niveau des enseignes, il y a 6 ans de délai. Au niveau de la publicité, il s'agit de 2 ans de délai.

C'est une obligation de mise aux normes de toutes les personnes concernées par cette communication. Lorsqu'il y a un changement de commerce, cela se met en place immédiatement s'il y a changement de nom. Pour le reste, il y aura une obligation de mise en œuvre de 2 ans ou 6 ans selon que ce soit une publicité ou une enseigne. Ai-je répondu à votre question, Monsieur le Président ?

Monsieur le Président : Parfaitement. Mes chers collègues, nous donnons acte au rapporteur de sa présentation. Vous n'avez pas d'opposition ? Vous n'avez pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé.

***

Dossier N° 3

Délibération n°: DEL-2019-13

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Règlement des réserves foncières - Détermination du taux de portage 2019

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

EXPOSE

Le règlement des réserves foncières prévoit la détermination chaque année du taux de portage selon des éléments financiers. Le taux est voté en Conseil de communauté. Il a fait l'objet d'un débat en Commission Aménagement et Développement des Territoires.

Le taux CMS "Constant Maturity Swap » à 10 ans, constaté début 2019, est de 0,67 %.

Au vu des éléments financiers, la marge bancaire à ajouter à ce taux est fixé à 0,40 %.

Il est proposé de fixer le taux de portage pour l'année 2019 à 1,07 % (pour rappel, en 2018 le taux était de 1,33 %).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le règlement des réserves foncières en vigueur,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 février 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 15 janvier 2019

DELIBERE

Décide que le taux de portage sera fixé pour l'année 2019 à 1,07 %.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

***

Daniel DIMICOLI : Il s'agit ici du règlement des réserves foncières, donc la détermination du taux de portage 2019. Vous pouvez constater avec grand bonheur que nous baissons ce taux. Nous le passons à 1,07 % alors qu'il était à 1,33% l'année dernière. Il y a quand même un écart significatif dans le bon sens pour le taux de portage foncier que nous facturerons aux communes.

Monsieur le Président : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. C'est un élément qui a aussi concouru, même modestement, à améliorer la santé financière de la Communauté urbaine. Je vous rappelle qu'auparavant, quand nous avions des réserves foncières, nous ne payions pas les taux d'intérêt. Nous les payions seulement in fine, si bien que cela amenait à une forme d'insincérité budgétaire dans le fait de ne pas mesurer quel était le niveau d'exposition.

Pour Angers Loire Métropole, c'était la double peine, puisque nous avions une augmentation potentielle de nos taux d'intérêt au fur et à mesure du temps, alors même que nous faisions des réserves pour le compte d'autres. Je vous invite à voter ce nouveau taux. Je constate qu'il n'y a pas d'opposition et pas d'abstention.

Daniel DIMICOLI : À la demande de Daniel CLÉMENT, j'apporterai un petit complément, Monsieur le Président. Je précise qu'il y aura un envoi à toutes les communes de la situation du portage foncier réalisé à ce jour. Vous l'aviez demandé lors de la Commission permanente.

Monsieur le Président : Nous ferons le zoom sur ce point à l'occasion de la présentation du compte administratif, au moment où nous faisons le rapport annuel sur la dette. Je pense que ce sera aussi une manière d'objectiver la part des réserves foncières à l'intérieur de la dette de la Communauté urbaine.

DEL-2019-13: Le conseil adopte à l'unanimité

***

Dossier N° 4

Délibération n°: DEL-2019-14

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Autres actions d'urbanisme et d'aménagement urbain

Sainte-Gemmes-sur-Loire - Secteurs de "l'Ile aux Chevaux" et des "Prairies de la Baumette" - Espaces Naturels Sensibles - Mise en place d'un périmètre de préemption - Avis

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

EXPOSE

Les secteurs de « l'Ile aux Chevaux » et des « Prairies des Iles » situés sur la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire font partie intégrante de deux des Espaces Naturels Sensibles (ENS) les plus emblématiques et riches du Département, dénommés « Vallée de la Loire » et « Basses Vallées Angevines ».

Ces sites sont concernés par de nombreux classements (Natura 2000, site inscrit « Rive et confluence de la Maine et de la Loire,...) qui témoignent de la richesse naturelle et paysagère liée à une grande diversité d'habitats, pour certains d'intérêt communautaire, et de la présence de nombreuses espèces patrimoniales. A ce titre, ils font l'objet d'un intérêt et d'un suivi naturaliste conséquent.

Afin d'assurer la pérennité de la restauration et de la gestion préconisées dans les documents de gestion des deux sites, la mise en place d'une stratégie foncière constitue un outil pertinent.

Ainsi, pour aider la commune à atteindre cet objectif, le Département de Maine-et-Loire se propose d'instaurer une zone de préemption au titre de sa politique sur les ENS qui a pour finalité de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. Cette zone représente une surface de 337,4 hectares.

Ce droit de préemption sera ensuite délégué à la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire permettant ainsi une réelle proximité et une plus grande réactivité.

En application du Code de l'Urbanisme, l'accord de la Communauté urbaine est sollicité sur la création de cette zone de préemption en raison de sa compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 février 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 15 janvier 2019
Considérant l'avis favorable de la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire dans son courrier du 13 octobre 2018,
Considérant le mémoire justificatif du Département de Maine-et-Loire pour la création d'une zone de préemption sur le territoire de Sainte-Gemmes-sur-Loire, accompagné d'une proposition de périmètre de préemption,

DELIBERE

Approuve la création, par le Département de Maine-et-Loire, d'une zone de préemption ENS sur les sites de « l'Ile aux Chevaux » et des « Prairies de la Baumette » sur le territoire de Sainte-Gemmes-sur-Loire.

Approuve la délimitation de cette zone, conformément au périmètre défini sur le plan annexé à la présente délibération.

***

Daniel DIMICOLI : Il s'agit d'une délibération que vous avez déjà vu passer pour d'autres communes. En l'occurrence, il s'agit ici d'Espaces Naturels Sensibles gérés par le Département de Maine-et-Loire.

Le Département de Maine-et-Loire se propose d'instaurer une zone de préemption, au titre de la politique, sur les Espaces Naturels Sensibles. Cette zone a pour finalité de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels, et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. Cette zone représente une surface de 337,4 hectares et ce droit de préemption sera ensuite délégué à la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire.

Cela se situe sur cette même commune et cette délégation permettra ainsi une réelle proximité et une plus grande réactivité. En application du Code de l'urbanisme, l'accord de la Communauté urbaine est sollicité sur la création de cette zone de préemption en raison de la compétence en la matière du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Monsieur le Président : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé.

DEL-2019-14: Le conseil adopte à l'unanimité

***

Dossier N° 5

Délibération n°: DEL-2019-15

INNOVATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE - Enseignement supérieur et recherche

IRCOM - Ecole Supérieure Angevine - Opération immobilière - Convention - Approbation

Rapporteur : Michel BASLÉ

EXPOSE

L'IRCOM projette un aménagement de l'Institut Mac Luhan, espace dédié au master en communication, afin de proposer une formation mieux adaptée aux évolutions technologiques et d'attirer un plus grand nombre d'étudiants. Avec 50 étudiants actuellement en formation, l'IRCOM ambitionne d'en accueillir entre 80 et 90 dans les dix ans à venir. En outre, ces travaux permettront le développement de la filière Entreprenariat du master et de développer le volet Recherche.

Les travaux consisteront en une réorganisation des locaux (espaces dédiés à chaque activité : des salles de réunion pour les travaux de groupe, des espaces de co-working, des espaces de détente, etc.) afin de repenser l'offre pédagogique et la façon d'enseigner, auxquels s'ajouteront des dépenses de premiers équipements.

Ils se dérouleront entre 2019 et 2020 pour un montant total de 500 000 € TTC.

Dans le cadre de son soutien au développement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche, Angers Loire Métropole s'engage à verser à l'IRCOM une participation financière d'un montant de 106 500 €, à même hauteur que la Région des Pays de la Loire.

Angers Loire Métropole et l'IRCOM établissent une convention pour organiser les modalités pratiques d'attribution de cette subvention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 février 2019
Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 24 janvier 2019

DELIBERE

Approuve la convention à intervenir avec l'IRCOM.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention.

Attribue une participation financière de 106 500 € à l'IRCOM.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

***

Michel BASLÉ : Mes chers collègues, l'IRCOM est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche sous contrat avec l'État et évalué positivement par le Haut Conseil d'Évaluation et de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur. Il est installé sur la commune des Ponts-de-Cé et délivre des diplômes de licence et master, notamment dans les domaines des lettres et sciences politiques, communication, management de la solidarité et de l'action internationale.

Cet établissement accueille 350 étudiants, avec un taux d'employabilité à 6 mois de 80 %. La délibération qui vous est proposée ce soir concerne le soutien d'Angers Loire Métropole pour l'aménagement de l'institut Mac Luhan.

Cet institut interne dédié au master de communication pourrait ainsi passer de 50 étudiants actuellement à 80 ou 90 étudiants. Il s'agit de réorganiser des locaux pour augmenter sensiblement la capacité d'accueil des étudiants, pour rendre compatibles ces locaux avec une pédagogie moderne transformant ainsi des salles de cours conventionnelles en salles de réunions, espaces de coworking et espaces de convivialité. Il s'agit ici de repenser l'offre pédagogique et permettre le développement de l'entreprenariat étudiant qui existe déjà, ainsi que le volet recherche.

Le coût total de l'opération et des premiers équipements s'élève à 500 000 €. Angers Loire Métropole est sollicitée à la même hauteur que la Région des Pays-de-la-Loire pour un montant de 106 500 €, c'est-à-dire 25 % de la partie travaux et 20 % de la partie équipements, les honoraires d'architectes étant directement pris en charge par l'établissement. Il vous est donc demandé d'approuver cette demande de subvention de 106 500 €.

Monsieur le Président : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? La parole est à Frédéric BÉATSE.

Frédéric BÉATSE : Monsieur le Président, je ne convoite pas votre place aujourd'hui. Je voudrais simplement dire que, conformément à nos précédentes positions, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Je crois d'ailleurs que c'est la troisième délibération que nous avons sur l'IRCOM depuis le début de ce mandat. Il faudrait peut-être appeler à avoir une vision globale et un peu contractualisée des choses. Ce serait souhaitable.

Monsieur le Président : Je passe la parole à Grégory BLANC.

Grégory BLANC : Monsieur le Président, chers collègues, je fais partie de ceux qui ont été très vigilants à de nombreuses reprises, y compris dans une autre enceinte, sur la façon de soutenir l'IRCOM. Nous avons déjà eu des débats à maintes reprises. À ma connaissance, je crois qu'il n'y a pas d'instituts d'enseignement supérieur qui ont été autant financés et soutenus en matière de fonctionnement par une collectivité. Il n'y a pas d'autres établissements sur l'agglomération qui ont été autant soutenus, en dehors de l'ESEO (Ecole Nationale d'Electronique de l'Ouest), en matière d'investissements.

Dans la droite ligne des débats que nous avons pu avoir, la question est de savoir si nous avons un établissement qui se met en dynamique pour faire de la recherche sur notre territoire. Nous avons ici une délibération qui nous propose effectivement d'engager l'établissement pour lui donner un rôle un peu plus important au service d'Angers Loire Métropole, de la dynamique universitaire, des étudiants et de l'ensemble des laboratoires. Je trouve que cela va dans le bon sens.

Je crois qu'il faut que nous renforcions notre soutien à l'ensemble des laboratoires et aux postdocs, qu'il s'agisse de l'enseignement supérieur public ou de l'enseignement supérieur privé, parce que nous

avons une vraie faiblesse. Nous avons déjà eu à maintes reprises ces débats ici et ailleurs. Je crois aussi que tout ce qui permet, y compris en matière d'immobilier, de soutenir l'enseignement supérieur et la recherche va dans le bon sens. Je voterai donc cette délibération.

Je crois qu'il faut que nous sortions des anciennes querelles privé/public. Cela peut avoir du sens, mais ce qui en a encore plus à mes yeux, c'est la dynamique au service de notre territoire. Nous avons aujourd'hui l'Université Catholique, avec des laboratoires qui travaillent en synergie avec l'enseignement supérieur public. Je crois qu'il faut que nous renforcions ces coopérations. Je souhaite que les écoles privées situées sur notre territoire s'inscrivent aussi dans ce contexte. L'enjeu, c'est le site universitaire angevin face au site universitaire nantais. De manière plus globale, il s'agit de savoir comment l'ensemble de l'ouest peut peser en matière de recherche face à Montpellier ou face à Grenoble.

Il me semble donc que tout ce qui concourt au développement de la recherche ici doit être soutenu, même si je souhaiterais que nous soutenions davantage l'effort en matière de fonctionnement et en matière de recherche, en appuyant sur les postdocs et sur les bourses pour les doctorants, voire en engageant des appels à projets divers et variés.

Nous devons pouvoir le faire dans certains secteurs. Je pense qu'il y a ici des pistes de réflexion pour l'avenir, mais je tenais à bien préciser cet aspect des choses. Si nous avons une position qui consiste à ne pas voter cette subvention sur l'IRCOM parce que c'est un établissement privé, il faut alors être cohérents vis-à-vis des autres subventions que nous avons pu voter unanimement, notamment au niveau de l'enseignement de l'Université Catholique.

Je terminerai en précisant qu'à titre personnel, au regard des propos que je viens de tenir, je n'ai aucune sympathie pour la philosophie qui a été développée par cet établissement, mais je crois que nous ne sommes pas ici sur ce registre. Nous sommes bien sur la question du développement de l'enseignement supérieur sur notre territoire.

Monsieur le Président : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur BASLÉ, vous pouvez nous dire un mot sur cette orientation recherche ?

Michel BASLÉ : Je voudrais dire en préambule que le territoire s'enorgueillit d'avoir plus de 40 000 étudiants, mais il faut bien avoir conscience que la moitié de ces étudiants ou presque s'inscrit dans des établissements privés. Il est donc vrai que le principal établissement d'enseignement supérieur du territoire est un établissement public, c'est l'Université d'Angers, mais elle ne représente aujourd'hui qu'environ 22 000 étudiants sur plus de 41 000 étudiants présents sur notre territoire.

Je vous soutiens à ce titre et je retiens la remarque de Grégory BLANC sur le fait qu'aujourd'hui, la distinction entre établissement public et établissement privé est un peu dépassée. Quant à la philosophie de l'IRCOM, je pense qu'il ne faut pas rester sur des positions qui ont pu être établies il y a une dizaine d'années. Je crois effectivement que cet établissement a subi au cours des dernières années des évolutions assez sensibles dans son approche et dans ses formations. Monsieur le Président, mes chers collègues, la mise en place d'une structuration recherche n'est pas quelque chose qui se décrète d'un seul coup et qui permet du jour au lendemain d'avoir un laboratoire INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale) ou CNRS (Centre National de Recherche Scientifique) dans le domaine des sciences humaines et sociales.

D'ailleurs, même à l'université, il y a dans ce domaine quelques difficultés à obtenir une labellisation par un organisme de recherche. Ce n'est donc pas quelque chose qui se développe d'un seul coup. Cela peut mettre du temps, et nous avons commencé à réfléchir il y a maintenant deux ans et demi avec les responsables de l'IRCOM pour mettre en place une stratégie de formation par la recherche. Au moins une HDR (Habilitation à Diriger des Recherches) a été passée et une autre est en cours de préparation.

À partir de cela, des doctorants pourront s'inscrire dans ce domaine de la recherche. Je pense donc que nous pouvons raisonnablement penser que le Département recherche de l'IRCOM, qui porte maintenant le nom « Laborem », connaitra un développement important dans les années qui viennent, avec certainement des succès.

Monsieur le Président : Mes chers collègues, je prends acte de la position de Frédéric BÉATSE. Je salue la position de Grégory BLANC, parce que j'ai effectivement le souvenir d'un certain nombre d'échanges. Il faut croire que tout le monde a bougé, ainsi que la structure en elle-même. Je pense qu'il y a encore aujourd'hui un regard parfois ancré dans ce qu'elle pouvait être il y a un temps certain, y compris par le fait que cette école a pendant longtemps été dirigée par un prêtre. Cela a pu aussi concourir à un certain regard et à une manière de la dépeindre.

Il y a eu une évolution extrêmement importante au sein de l'IRCOM au cours de ces dernières années, avec en particulier le développement de cycles humanitaires et des partenariats, en particulier avec Madagascar et l'accueil d'un certain nombre d'étudiants étrangers en provenance d'Afrique qui viennent tous les ans se former à Angers dans ce cadre. Il y a aussi une vraie orientation en direction de la recherche. Je sais que c'est un des thèmes en tête du grand débat et que c'est un peu facile.

Selon les sondages, je crois cependant que l'idée à laquelle les Français sont le plus attachés, c'est la reconnaissance du vote blanc. Je ne pensais pas me rallier à cette position aussi vite.
Au-delà du reste, je voudrais peut-être simplement insister sur ce point, pour d'abord redire que notre collectivité n'accompagne plus en fonctionnement aucune école que ce soit. Notre soutien porte sur les investissements. Nous avons clarifié les règles, en précisant en particulier que nous souhaitions la présence d'un volet recherche. C'est la raison qui nous amène aussi ce soir à vous présenter ce rapport. Voilà ce que je peux vous indiquer.

Je vais passer au vote sur cette délibération, étant entendu que nous votons une autorisation et que la somme sera à verser en fonction de l'état d'avancement des travaux. Qui souhaite voter contre ? Qui s'abstient ? Nous avons 10 abstentions. Je vous remercie.

DEL-2019-15: Le conseil adopte à la majorité

Abstentions: 10, Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, M. Bruno GOUA, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Rose-Marie VERON.

***

Dossier N° 6

Délibération n°: DEL-2019-16

CYCLE DE L'EAU - Eaux usées

Assainissement - Mise en conformité d'installations d'évacuation des eaux usées - Prise en charge de travaux - Protocoles d'accord - Approbation.

Rapporteur : Laurent DAMOUR

EXPOSE

Dans le cadre de ses missions, Angers Loire Métropole réalise plus de 4 000 contrôles par an sur les installations d'assainissement pour en vérifier le bon raccordement et l'absence de dysfonctionnement. Les procès-verbaux sont annexés aux actes de vente et participent à la fixation du prix de vente de la maison.

Lorsqu'une erreur de diagnostic est constatée, la responsabilité de la Communauté urbaine peut être engagée. C'est dans ce cadre que des réclamations pour des contrôles réalisés antérieurement ont été formulées par des propriétaires en 2018.

Pour éviter des procédures longues et coûteuses pour la collectivité, il est proposé de conclure un protocole transactionnel afin qu'Angers Loire Métropole prenne à sa charge les travaux de mise aux normes et ainsi clore le dossier.

C'est la démarche qui vous est proposée pour les 5 dossiers suivants :

- M. Quarantin et Mme Landais à Briollay - Non-conformité non détectée en 2013 (raccordement d'un évier sur le puits). Le montant total des travaux pris en charge sera plafonné à hauteur de 2 165,90 € TTC.
- M. et Mme Chauvat à Loire-Authion – Non-conformité non détectée en 2018 (non-raccordement de deux points d'eau au collecteur). Le montant total des travaux pris en charge sera plafonné à hauteur de 308,65 € TTC.
- M. et Mme Thibault à Angers – Non-conformité non détectée en 2016 (mauvais raccordement pluvial sur le réseau d'eaux usées). Le montant total des travaux pris en charge sera plafonné à hauteur de 1 294,94 € TTC.
- M. et Mme Helbert à Angers – Non-conformité non détectée en 2013 (mauvais raccordement pluvial sur le réseau d'eaux usées). Le montant total des travaux pris en charge sera plafonné à hauteur de 1 474,99 € TTC.
- M. et Mme Mercier à Trélazé – Non-conformité non détectée en 2011 (mauvais raccordement pluvial sur le réseau d'eaux usées). Le montant total des travaux pris en charge sera plafonné à hauteur de 1 362,90 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 février 2019
Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 22 janvier 2019

DELIBERE

Approuve les protocoles d'accord à passer avec les propriétaires suivants afin de prendre en charge les travaux dans la limite des sommes indiquées ci-dessous (correspondant aux devis de mise en conformité des biens) :

- Monsieur Quarantin et Madame Landais : 2 165,90 € TTC,
- Monsieur et Madame Chauvat : 308,65 € TTC,
- Monsieur et Madame Thibault : 1 294,94 € TTC,
- Monsieur et Madame Helbert : 1 474,99 € TTC,
- Monsieur et Madame Mercier : 1 362,90 € TTC,

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les protocoles d'accord et à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Impute les dépenses au budget concerné sur l'exercice 2019 et suivants.

***

Laurent DAMOUR : Nous réalisons plus de 4 000 contrôles/an sur les installations d'assainissement. Les procès-verbaux sont annexés par les notaires aux actes de vente.

Lorsqu'une erreur de diagnostic est constatée, la responsabilité de la Communauté urbaine peut être engagée. Pour éviter des procédures longues et coûteuses, il est proposé de conclure des protocoles transactionnels afin qu'Angers Loire Métropole prenne à sa charge les travaux de mise aux normes, lesquels sont plafonnés. 5 dossiers vous sont donc proposés. Nous vous demandons donc de nous autoriser à signer les protocoles correspondants.

Monsieur le Président : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

DEL-2019-16: Le conseil adopte à l'unanimité

***

Question de Mme Chadia ARAB

Monsieur le Président : J'ai été saisi d'une demande de vœu de la part de Chadia ARAB. Mme ARAB, vous avez la parole.

Chadia ARAB : Merci Monsieur le Président. Ce n'est pas tout à fait un vœu, c'est une question diverse.

Monsieur le Président, mes chers collègues, lors du Conseil de Communauté d'octobre dernier, un vœu avait effectivement été déposé à notre instance. Il proposait la création d'un comité local de réflexion constitué d'élus d'Angers Loire Métropole, ainsi que d'acteurs et d'actrices du territoire, afin d'échanger et de construire ensemble des réponses concrètes, respectueuses et plus humaines dans l'accueil des migrantes et des migrants.

Ces derniers jours, la communauté Emmaüs a interpellé l'ensemble des élus sur la situation des personnes à la rue en appelant à trouver en urgence des solutions et à ouvrir des gymnases. Chacun et chacune, vous avez dû recevoir ces courriers.

Je vous donne quelques chiffres. Tout d'abord, il y a actuellement en moyenne chaque soir une vingtaine de personnes qui n'ont pas de place à la halte de nuit, sans compter toutes celles qui ne prennent plus la peine de se déplacer et qui ne sont donc plus comptabilisées parmi cette vingtaine. Un membre d'Emmaüs nous interpellait ce matin en nous disant qu'il recevait chaque jour l'appel d'une personne en grande difficulté.

Parmi ces personnes, il y a des enfants, il y a des femmes seules avec enfants. Il y a des migrantes et des migrants, il y a des personnes fragiles, et bien d'autres encore. Avec le froid qui s'est installé, il y a urgence à mettre en place des solutions sans attendre le déclenchement d'un plan Grand Froid. Le froid est là et il est bien là.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, nous vous proposons une nouvelle fois la création d'un comité local de réflexion sur l'accueil des personnes sans-abri, de ces personnes fragilisées, vulnérables et précaires. L'objectif est que nous puissions tous ensemble, à l'échelle de l'agglomération, réfléchir à de nouvelles solutions pour mutualiser nos actions et unir nos forces pour obtenir de l'État des moyens supplémentaires pour le 115, mais aussi pour l'accueil d'urgence. Merci.

Monsieur le Président : Merci Mme ARAB. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je passe la parole à Marc GOUA.

Marc GOUA : Il est évident que nous sommes appelés à recevoir, pas tous les jours, mais au minimum chaque semaine, des personnes qui sont dans des situations tragiques.

Même ceux qui ont effectivement un hébergement de nuit par le 115 doivent évacuer à 7 h du matin, souvent avec des enfants extrêmement jeunes. Je pense qu'il y a ici un minimum d'humanité à avoir. Je pense qu'il faut faire pression sur l'État. Nous arrivons parfois à trouver des solutions palliatives, mais c'est profondément inhumain. Il est facile de dire que si ces personnes sont dans la rue, c'est peut-être parce qu'ils mènent une vie particulière. Je peux vous assurer que parmi les personnes que je reçois, il y a notamment des personnes d'origine étrangère avec des enfants qui ont 5 ou 6 mois.

Effectivement, ils trouvent au mieux une place dans une promiscuité qui n'est pas forcément très sympathique. C'est le moins que l'on puisse dire. Ils sont ensuite jetés à la rue le matin et ils vivent dans des conditions inhumaines. Je crois que nous nous honorerions à exercer une pression forte, parce que cela relève normalement d'une fonction régalienne de l'État. Il faut exercer une pression forte sur

l'État pour obtenir l'ouverture de places supplémentaires et loger les personnes dans des conditions décentes.

Monsieur le Président : Je passe la parole à Joël BIGOT.

Joël BIGOT : Personnellement, je n'étais pas au courant de l'initiative d'Emmaüs Anjou. J'en ai pris connaissance il y a 2 ou 3 jours. Par rapport à la demande qui vient d'être formulée, il me paraît extrêmement important de réfléchir à ces questions en dehors de toute tension émotionnelle. Cela peut parfois être lié à des situations dramatiques que les uns et les autres ont pu connaître.

Il nous est ici proposé de réfléchir et de mettre en place une méthode de travail, en dehors de toute pression politique ou amicale. Concernant ces questions, je pense en effet que nous serons confrontés à des migrations très importantes dans les années qui viennent. Je crois que nous sommes au début d'un processus très long et douloureux.

Nous aurons sans doute également des migrations climatiques, avec des populations qui vont arriver chez nous. Il ne faut pas nous voiler la face. Nous devrons gérer cela. La question qui est posée demande de réfléchir, de mettre en place une méthode de travail, et pas de faire pression, mais de travailler avec les pouvoirs publics. Il s'agit effectivement d'une mission régalienne de l'État, et je crois qu'il faut que nous travaillions très en amont avec les pouvoirs publics sur ces questions. C'est la raison pour laquelle je souscris à cette demande formulée, si tant est qu'un dispositif doive se mettre sur pied dans la région angevine.

Monsieur le Président : Je passe la parole à Marc LAFFINEUR.

Marc LAFFINEUR : Nous sommes tous très touchés quand nous voyons des familles et des jeunes enfants qui dorment dehors dans nos rues. Nous nous demandons : « *Mais comment pouvons-nous accepter cela ?* » Je suis tout à fait favorable au fait de réfléchir, mais la difficulté de la réponse tient dans l'idée qu'il faut en même temps faire attention à ne pas créer un appel d'air, parce que la réponse individuelle et la réponse collective ne sont pas les mêmes.

Chaque pays est confronté à ce phénomène, chaque pays a des réponses diverses, et en même temps, nous sommes individuellement touchés par cela, sans oublier qu'il s'agit quand même de la responsabilité de l'État. Il faut absolument faire pression sur l'État pour qu'il donne les moyens. Je pense d'ailleurs aussi au Département, parce qu'avec les personnes mineures, les Départements sont dépassés. Ils ne peuvent pas donner les réponses humaines nécessaires à cela.

Je suis tout à fait d'accord pour que nous fassions pression sur l'État, sans non plus nous dire qu'il n'y a pas de réponse individuelle. Il y a bien sûr des réponses individuelles à donner. C'est un problème très dur humainement, auquel nous ne pouvons pas nous désintéresser. En même temps, il faut faire très attention aux signaux que nous allons donner vis-à-vis d'appels d'air qui pourraient intervenir.

Monsieur le Président : Je passe la parole à Pierre VERNOT.

Pierre VERNOT : Merci d'avoir rappelé le rôle de l'État dans la gestion de ce problème, puisque je vais alourdir un peu ou noircir son image, en rappelant que l'État s'attribue des mérites qu'il n'a pas. Dans notre département, il y a des dizaines de logements d'urgence gérés par les communes, dont un sur Saint-Léger-de-Linières.

L'État considère qu'il s'agit de ses propres logements d'urgence, puisqu'il les coordonne via le 115. Sous prétexte de les coordonner, il considère que ce sont des logements de l'État. C'est pour dire que l'État a non seulement beaucoup de retard, mais il essaye aussi de faire feu de tout bois avec les logements d'urgence des communes.

Je voulais souligner un deuxième point. Lorsqu'il s'agit d'étrangers qui arrivent en France, nous parlons de gens qui ont pris des risques. Tout le monde sait aujourd'hui que traverser la Méditerranée ou le Sahel, cela représente quand même des risques mortels pour une part croissante des gens qui réalisent ce genre de pérégrination.

Il n'y a pas que la France qui est visée, mais il ne faut pas se leurrer. Pour ces gens qui ont pris des risques importants pour venir en Europe, nous aurons très peu de retours dans leur pays d'origine, quoi qu'il advienne, qu'ils soient régularisés ou pas. Il faut aussi regarder les choses telles qu'elles sont et non pas telles que nous voudrions qu'elles soient.

Monsieur le Président : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? La parole est à Catherine JAMIL.

Catherine JAMIL : Je remercie Chadia ARAB de soulever cette question. Je pense qu'elle nous concerne tous. Je voudrais en profiter aussi pour évoquer le camp de Roms qui se trouve au 22 rue du Maine.

Je pense qu'il est de notre devoir à tous, en tant que citoyens, en tant que responsables associatifs, en tant qu'élus ou membres de l'État, de prendre en charge ces questions pour l'avenir. C'est très important. Nous avons évoqué tout à l'heure les budgets de notre Communauté urbaine. Nous avons des sommes considérables, et nous nous liguons pour épauler ces concitoyens qui vivent à la rue, dans des squats et dans des baraquements. Je pense que c'est une question que nous devons tous nous poser tous. Nous devrions trouver la solution tous ensemble.

Monsieur le Président : Roger TCHATO.

Roger TCHATO : Monsieur le Président, je souhaiterais faire deux petites remarques. Pour ma première remarque, bien que ce soit une fonction régalienne, cela ne devrait pas empêcher les collectivités locales comme les nôtres de se préoccuper de ce souci. C'est un souci majeur, puisqu'il s'agit tout simplement de parler de l'humain.

Ma deuxième remarque est que cette notion d'appel d'air me gêne. Elle me met mal à l'aise. Ce sont des humains qui sont là. Ce sont peut-être des personnes qui vont mourir devant nos portes. Ils sont là, finalement. Parler d'appel d'air n'est pas correct. Monsieur le Président, pour éviter qu'il y ait des appels d'air, je proposerai de les laisser mourir.

Monsieur le Président : Je passe la parole à Silvia CAMARA-TOMBINI.

Silvia CAMARA-TOMBINI : Il est difficile de prendre la parole après ce qui vient d'être dit. Je voulais répondre effectivement à Marc LAFFINEUR. Je crois que le signal que nous allons renvoyer n'est pas un signal d'appel d'air, mais un signal de prise en compte d'une réalité qui est face à nous.

Je salue toutes les prises de parole. Je pense qu'il faut vraiment avoir en tête le fait que nous allons d'abord envoyer cette image d'humanisme que nous partageons tous dans nos interventions, ainsi que la prise de conscience du fait que nous ne pouvons pas laisser perdurer cette situation.

Cela a été dit par Marc GOUA, au sujet de ces enfants qui sont à la rue et qui vivent dans des conditions extrêmement difficiles. Il y a certes eu de nombreuses améliorations, et il faut les noter. Il y a un petit déjeuner au Chemin de Traverse, avec un accueil de jour qui s'est ouvert, mais cela reste largement insuffisant. Il faut encore les en remercier, mais heureusement que nous avons des bénévoles qui accueillent des personnes chez eux chaque soir.

Ils ouvrent leur porte et ils permettent à des familles de ne pas être à la rue. S'ils arrêtaient de faire ce qu'ils font, la situation serait encore plus catastrophique. Nous l'avons déjà dit. Je pense effectivement qu'il y a urgence à montrer une telle volonté de travailler ensemble et de décider ensemble de faire pression sur l'État pour que des moyens supplémentaires soient donnés. C'est vraiment un point positif. Je souhaite vivement que nous puissions le voter ce soir et que nous puissions aussi le mettre en place rapidement.

Comme le disait Chadia ARAB, l'hiver est là et il est bien là. Il y a urgence à trouver le plus rapidement possible des solutions dans l'urgence, comme cela a été fait dans d'autres communes depuis plusieurs semaines. Des gymnases ont notamment été mis à disposition. La Ville d'Angers a su le faire et je pense que nous pouvons encore le faire.

Monsieur le Président : Je passe la parole à Caroline FEL.

Caroline FEL : Notre collègue évoquait tout à l'heure la nécessité de réfléchir sur ce sujet en évitant les débats passionnés, passionnels, et le fait de tomber dans ce qui serait une réponse individuelle, alors que nous sommes ici en tant que responsables politiques.

Je pense que nous pouvons avoir des positions et des engagements, chacun d'entre nous à titre individuel. J'avais simplement envie de rappeler ici que chacun d'entre nous, dans ses fonctions d'élus, dans les différentes communes qui sont représentées ici, peut avoir eu à répondre à ces différentes situations individuelles éprouvantes, à la fois avec humanité, mais aussi avec la discrétion nécessaire.

Comme l'évoquait Marc GOUA, ces situations nous sont amenées, et parfois des personnes se présentent directement. Je voudrais aussi rappeler que l'ensemble de nos services est confronté au quotidien à ces difficultés et sait y apporter des réponses à la fois humaines et dans le respect de la légalité. Je pense particulièrement aux services qui prennent en charge les familles à la Ville d'Angers.

Monsieur le Président : Mes chers collègues, il n'y aura pas de vote ce soir. Il n'y aura pas de vote sur un sujet qui n'est pas de compétence communautaire. Vous voulez faire un groupe de travail : aucun problème. Je suis même prêt à mettre une salle à disposition de ceux qui souhaiteront se rencontrer. Il n'y aura pas de prise de position du Conseil de communauté et je vous indique par avance que je ne demanderai pas, de manière officielle, des compléments de moyens pour ouvrir à Angers des places supplémentaires.

Citez-moi une ville où il y a eu des augmentations de moyens et où il n'y a plus de familles à la rue. Les initiatives prises de manière forte par un certain nombre de villes se sont traduites par des augmentations encore plus importantes du nombre de ceux qui s'y sont présentés. Dans ce domaine, ce n'est pas à travers des motions, des vœux et des prises de position publiques que nous faisons progresser la cause de la solidarité. C'est en tout cas ma conviction. Je m'y tiens depuis le début de ce mandat, et je continuerai à m'y tenir.

Nous avons doublé la capacité d'accueil du PASS (Point Accueil Santé Solidarités). C'est le hasard du calendrier, mais c'était d'ailleurs le jour même de l'accueil d'Emmaüs. Je maintiens clairement l'équilibre indispensable entre la dignité des personnes et le fait de ne pas envoyer de signaux laissant

penser que la situation à Angers serait significativement meilleure qu'ailleurs. Nous pouvons avoir des désaccords. Je vous demande simplement de les respecter, comme je respecte vos prises de position. À la différence de mes prédécesseurs, je reçois tous les mois, sans rendez-vous, les Angevins qui ont des soucis. Je suis rendu à près de 2 000 personnes depuis le début de ce mandat. Je vois des situations individuelles de gens qui sont dans la détresse et qui sont dehors. Croyez-le bien, j'ai eu de multiples occasions de m'y investir et de m'y consacrer.

L'accompagnement des moyens, les prises de décisions sur des appartements d'urgence, l'accompagnement des associations, j'ai eu également des occasions, sans aller faire de la publicité autour de tout cela, provoquer des votes ou des choses de ce type. Les positions que je tiens sont constantes. Je les ai tenues le soir de l'inauguration du CEFR (Comité d'Entraide aux Français Rapatriés). Je les ai tenues le jour de l'inauguration du PASS. Je les ai tenues le jour où nous avons inauguré le Chemin de Traverse. Oui à davantage de dignité. Non au fait de pouvoir laisser penser que nous arriverons à trouver des solutions pour tout le monde avec une augmentation de capacité à Angers quand il n'y a pas de répartition nationale coordonnée de cet effort de solidarité.

J'attire votre attention collective sur le fait que je suis gêné par la tonalité de ce débat qui consiste à se focaliser sur les migrantes et sur les migrants. Nous avons des gens qui, sans relever de ce statut, sont aussi dans des situations de précarité sociale. En nous contentant d'évoquer ce soir dans le débat une partie de ceux qui sont parmi les plus fragiles en France, faisons attention à ne pas alimenter le sentiment que nous aurions décidé d'arrêter d'agir pour ceux qui sont arrivés depuis un peu plus longtemps et qui se retrouvent eux-mêmes dans des situations parfois complexes.

C'est ma part de vérité et c'est en tout cas les convictions que je souhaitais partager avec vous, sans rien renier de ce qu'ont pu être les interventions des uns et des autres sur la nécessaire solidarité que chacun d'entre nous peut avoir. Dans ce domaine, je vous le redis, le bien peut tout à fait se faire sans bruit.

***

LISTE DES DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

DU LUNDI 11 FEVRIER 2019

N°	*DOSSIERS*	*RAPPORTEURS*
	PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES	**Marc LAFFINEUR, Vice-Président**
1	Garantie d'emprunts d'Immobilière Podeliha d'un montant total de 670 000 € dans le cadre de l'acquisition et l'amélioration de 16 logements situés rue de la Roussière, foyer « La Roussière » à Longuenée-en-Anjou, commune déléguée de la Membrole-sur-Longuenée.	La Commission permanente adopte à l'unanimité
2	Garantie d'emprunt d'ALTER Cités d'un montant de 1 000 000 € dans le cadre du financement de l'opération d'aménagement ZAC « Vendanges» située à Verrières-en-Anjou, commune déléguée de Saint-Sylvain-d'Anjou.	La Commission permanente adopte à l'unanimité
	EMPLOI ET INSERTION	**Jean-Pierre BERNHEIM, Vice-Président**
3	Convention avec l'association Passerelle relative au cotnrat d'accompagnement dans l'emploi – Parcours Emploi Compétences attribuant une subvention à hauteur de 1 350 €.	La Commission permanente adopte à l'unanimité
4	Attribution d'une subvention de 2 000 € dans le cadre du partenariat avec la CCI 49 (Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire) pour la 6ème nuit de la Nuit de l'orientation.	La Commission permanente adopte à l'unanimité
	PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES	**Roselyne BIENVENU, Vice-Présidente**
5	Marché de travaux relatif à la modification et la sécurisation de l'échangeur de Sorges (ZA Moulin Marcille) attribué à l'entreprise Eurovia TP sise à Saint-Barthélemy-d'Anjou pour un montant total estimatif de 1 996 400, 02 € HT (montant non contractuel) incluant : - une tranche ferme de 1 302 696, 38 € HT - une tranche optionnelle de 693 703,64 € HT	La Commission permanente adopte à l'unanimité

6	Avenant au marché relatif à la réinformatisation du réseau des Bibliothèques Municipales d'Angers modifiant le planning de réalisation et le cahier des clauses administratives particulières avec la Société Infor.	La Commission permanente adopte à l'unanimité
		Christophe BECHU, Président
7	Accords-cadres à bons de commandes dans le cadre du groupement de commandes avec la Ville d'Angers relatif aux prestations de broyage bois et d'acquisition de plaquettes bois attribués à Véolia Propreté pour les lots suivants sans minimum, ni maximum : - Lot 1 : Prestations de broyage bois de bois ou végétaux; - Lot 2 : Acquisition de plaquettes bois.	La Commission permanente adopte à l'unanimité
	DEPLACEMENTS	**Christophe BECHU, Président**
8	Marché de maîtrise d'oeuvre de dévoiement des réseaux dans le cadre de la réalisation des lignes B et C du tramway attribué à l'entreprise Setec-Hydratec pour un forfait provisoire de rémunération de 176 000 € HT.	La Commission permanente adopte à l'unanimité
9	Dans le cadre la réalisation des lignes B et C du tramway, conventions d'indemnisation avec les professionnels riverains ayant subi un préjudice économique lié aux travaux, attribuant des indemnités d'un montant total de 9 365 €.	La Commission permanente adopte à l'unanimité
	URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN	**Daniel DIMICOLI, Vice-Président**
10	Convention pour la constitution d'une servitude de passage à titre gratuit au profit de la société ENEDIS d'une canalisation souterraine sur une parcelle située à Beaucouzé, au lieudit "Bois l'Abbé".	La Commission permanente adopte à l'unanimité
11	Vente à la SAFER, ou à toute personne physique ou morale s'y substituant, de terrains situés à Saint-Lambert-la-Potherie, Saint-Léger-des-Bois et Bécon-les-Granits, moyennant le prix de 26 700 €.	La Commission permanente adopte à l'unanimité
12	Accession sociale à la propriété - PTZ+ 2018 - Dispositif communautaire d'aides 2018 - 7 subventions d'un montant de 13 500 €.	La Commission permanente adopte à l'unanimité

	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME	**Christophe BECHU, Président**
13	Convention avec la commune de Murs-Erigné pour l'aménagement touristique de la Roche de murs attribuant une subvention de 9 800 €	La Commission permanente adopte à l'unanimité
14	Convention avec l'association "Des amis du Petit Anjou" attribuant une subvention d'un montant de 15 000 € pour la construction d'un second bâtiment sur la gare historique de Saint-Jean-de-Linières.	La Commission permanente adopte à l'unanimité
	INNOVATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE	**Michel BASLÉ, Vice-Président**
15	Lancement du marché de travaux relatif à la retructuration de l'atelier du Parc de l'ESAD TALM (Ecole Supérieure des Arts et Designs Tours-Angers-Le Mans	La Commission permanente adopte à l'unanimité
	PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES	**Roselyne BIENVENU, Vice-Présidente**
16	Convention quadripartite pour l'organisation des rencontres régionales des Trophées de la Robotique 2019 à Angers attribuant les subventions suivantes : - A l'association des Francas : 4 350 € - A l'association Planète Science : 1 500 €.	La Commission permanente adopte à l'unanimité
		Christophe BÉCHU, Président
17	Charte de partenariat avec la société Qwant pour une durée de 24 mois afin de procéder au déploiement du moteur de recherche.	La Commission permanente adopte à l'unanimité

LISTE DES ARRETES PRIS EN VERTU DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

N°	*OBJET*	*DATE DE L'ARRETE*
	ACTIONS FONCIERES	
AR-2019-10	Avenant convention de gestion - 6 rue Joliot Curie	**31 janvier 2019**
	ENTRETIEN DES PARCS ET JARDINS	
AR-2019-8	Fermeture du Parc de Pignerolle les 29, 30 et 31 janvier 2019	**22 janvier 2019**
	BATIMENTS ET PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	
AR-2019-1	Fixation du tarif des alarmes anti-intrusion - Actualisation 2019 - Durée : 1 an à compter du 1er janvier 2019 - Coût du déplacement: 43.59 € HT - Récupération des frais d'intervention auprès des associations en cas d'absence de mise en service de l'alarme.	**08 janvier 2019**
AR-2019-2	Fixation du tarif - Reproduction de clés sur organigramme et clés "intelligentes"- Actualisation 2019 - Coût de la reproduction par clé: 36€ - Récupération des frais de reproduction de clés supplémentaires auprès des occupants.	**08 janvier 2019**
AR-2019-3	Actualisation forfait de charges 2019 - Durée : 1 an à compter du 1er janvier 2019 - Récupération des charges de fluides des locaux mis à disposition des associations - Charges : 16,50 €/m²/an (eau: 3,53 €/m3/an, électricité : 5,28 €/m²/an, gaz: 10,23 €/m²/an).	**08 janvier 2019**
AR-2019-4	Fixation des montants de la valorisation des redevances pour les locaux mis à disposition - Valorisation 2019 : 84 €/m²/an (bureaux, salles d'activités) 28 €/m²/an (ateliers, stockage, entrepôts), 0,04 €/heure/m² (locaux mutualisés).	**08 janvier 2019**
AR-2019-6	Convention d'occupation temporaire du domaine public pour le Parc des Ardoisières situé à Trélazé au profit de la Région de Gendarmerie des Pays de la Loire, le Pôle Ecoles Méditerranée et le 6ème Régiment du Génie pour une durée de 3 ans à titre gratuit.	**21 janvier 2019**
AR-2019-9	Convention avec la société Transports par Autocars de l'Ouest Pays-de-la-Loire pour la mise à disposition d'une aire de stationnement sis impasse de la Perrière à Longuenée-en-Anjou moyennant une redevance mensuelle de 75 € HT.	**30 janvier 2019**

Liste des Marchés à procédure adaptée

N° de marché / AC	Types Marché F-S-T-PI	Objet du marché	Libellé des lots ou lot unique	Entreprise attributaire	Code postal	Ville	Montant en € HT
A18 094A	S	Opérations préalables à la réception des travaux sur le réseau assainissement - inspection télévisuelle et épreuves d'étanchéité	Lot unique	TECHNILAB	44155	ANCENIS	Maxi : 60 000
A18 096A	T	Réhabilitation du collecteur d'eaux usées par tubage avec éclatement rue d'Angers à Cantenay-Epinard.	Lot unique	HUMBERT	49135	LES PONTS DE CE	77 745,00
A18 097A	T	Réfection du revêtement intérieur du poste de refoulement de "la République" à Trélazé.	Lot unique	GTM OUEST	44815	SAINT HERBLAIN CEDEX	49 780,00
A18 098A	S	Mission d'appui technique pour le suivi des travaux de mise à niveau de l'unité de séchage thermique des boues de la station d'épuration de la Baumette.	Lot unique	ARTELIA	44815	SAINT HERBLAIN CEDEX	117 660,00
A18 099A	F	Fourniture et installation de dégrilleurs automatiques verticaux pour les stations d'épuration et de refoulement d'eaux usées d'Angers Loire Métropole.	LOT N°1 : SR VEST A TRELAZE	FB PROCEDES	44986	SAINTE LUCE SUR LOIRE	12 140,00
A18 100A	F	Fourniture et installation de dégrilleurs automatiques verticaux pour les stations d'épuration et de refoulement d'eaux usées d'Angers Loire Métropole.	LOT N°2 : SR DU PLATEAU A MONTREUIL-JUIGNE	FB PROCEDES	44986	SAINTE LUCE SUR LOIRE	12 020,00
A18 101A	F	Fourniture et installation de dégrilleurs automatiques verticaux pour les stations d'épuration et de refoulement d'eaux usées d'Angers Loire Métropole.	LOT N°3 : LAGUNE DE SARRIGNE	FB PROCEDES	44986	SAINTE LUCE SUR LOIRE	12 440,00
A19001P	S	Interventions sécurité éclairage public PAC 2019	Lot unique	BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES	49480	ST SYLVAIN D'ANJOU	Maxi : 24 999
A19002CH	S	Contrôle d'exploitation du réseau de chaleur de la Roseraie	Lot unique	INDDIGO	44000	NANTES	14 451,00
A19011P	S	Maintenance des systèmes d'ouverture automatiques - ALM	Lot unique	THYSSENKRUPP	49181	ST BARTHELEMY	Maxi : 25 000
17 A 04 03	T	Travaux d'entretien, de réparation ou d'amélioration dans les bâtiments	Remplacement de polycarbonates et de skydomes sur une partie du bâtiment Usine Relais 15, 2 rue de la Nouette à Beaucouzé (49).	MAROLLEAU	49000	ECOUFLANT	8 385,14

Sur 11 attributaires : 4 sur le territoire d'Angers Loire Métropole et 7 en Pays de la Loire

AR-2019-5	**SERVICE DES ASSEMBLEES** Délégation de signature de la Direction de l'Espace Public à la suite de l'arrivée de nouveaux responsables de service.	**15 janvier 2019**
AR-2019-7	**SYSTEME D'INFORMATION COMMUNAUTAIRE** Contrat pour la cession de matériels informatiques amortis à l'association "les Restos du Cœur" à titre gratuit.	**22 janvier 2019**

***

Je vous souhaite à tous et à toutes une excellente soirée.

Monsieur le Président – Je vous demande maintenant de bien vouloir me donner acte de la liste des décisions de la Commission permanente du 4 février 2019 ainsi que la liste des arrêtés et enfin, la liste des marchés à procédure adaptée.

Liste des décisions de la Commission permanente du 4 février 2019 : Le Conseil donne acte.

Liste des arrêtés : Le Conseil donne acte.

Liste des marchés à procédure adaptée : Le Conseil donne acte.

N'ayant pas reçu de question diverse, je vous remercie de votre participation et je lève la séance.

***

La séance est levée à 20 heures 07

M. Daniel RAVERDY
Secrétaire de séance

Christophe BECHU
Le Président